

**CONSEIL MUNICIPAL**

**Il est 18h30 lorsque Mme M. GIRARDET,  
présidente, ouvre la séance.**

**Sont présents:** Mmes et MM. E. BALLAMAN, J. BALLAMAN, Y. BOCCARD, G. BORDRY, J.-C. BRULHART, M. CHAMBERS, J. CHARPIER, A. DE MITRI, C. DESPOND, J.-M. DEVAUD, S. DE WECK HADDAD, Mme P. DI SANTOLO, P. DOUDIN, R. ECUYER, J.-F. GIRARDET, M. GIRARDET, P. HAMANN, J.-P. HULLIGER, K. ISWALA, J.-P. KIRSCHMANN, Y. LE CHEVALIER-DE-PREVILLE, J.-P. MOURARET, J. REVILLET, C. ROEDER, D. SCHWEIZER, M. SPRECHER, K. STAFFLER, L. TREMBLET, P.-A. TSCHUDI, J.-C. WYSS et L. ZWICK-MERCHAN.

M. R. SANSONNENS, maire, Mme M. BOGET et M. J.-C. DUCROT, conseillers administratifs, assistent à la séance.

\* \* \*

**ORDRE DU JOUR :**

1. Assermentation de M. Yvon Le Chevalier de Préville (Les Verts de Meyrin-Cointrin), en remplacement de M. Eric Cornuz, démissionnaire.
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> mars 2005.
3. Communications du Bureau.
4. Communications du Conseil administratif.
5. Parlement des jeunes.
6. Election du/de la président-e de la commission d'environnement, en remplacement de M. Eric Cornuz (Ve), démissionnaire.
7. Election du/de la délégué-e du Conseil municipal à la colonie de vacances *La Ruche* en remplacement de M. Eric Cornuz (Ve), démissionnaire.
8. Election du/de la délégué-e du Conseil municipal au comité de l'Association Undertown en remplacement de M. Eric Cornuz (Ve), démissionnaire.

9. Délibération relative à l'ouverture d'un crédit de **CHF 180'000.-** destiné à anticiper les départs en préretraite et les remplacements du chef du service de l'urbanisme et des travaux publics et d'un collaborateur-clé au service de l'énergie et bâtiments (projet No 15/2005).
10. Délibération relative à la création d'un poste à plein temps rattaché au secrétariat général (projet No 16/2005).
11. Délibération relative à l'ouverture d'un crédit de **CHF 260'000.-** devant financer la fin de la deuxième phase d'introduction de Meyrin Qualité dans l'administration meyrinoise et engager le développement et le suivi de la phase de mise en œuvre de l'exploitation et d'intégration du processus (projet No 17/2005).
12. Délibération relative à l'ouverture d'un crédit de **CHF 1'305'000.-** destiné au complément nécessaire pour la réalisation en gazon artificiel du terrain de football A' dans le cadre de la 5<sup>ème</sup> étape du centre sportif (projet No 18/2005).
13. Délibération relative à l'approbation des crédits budgétaires de fonctionnement supplémentaires 2004 (projet No 09a/2005). Rapport de la commission des finances. **Rapport de la commission des finances** (M. Kirschmann, L).
14. Délibération relative à l'approbation du compte rendu financier de l'exercice 2004 (projet No 10a/2005). **Rapport de la commission des finances** (M. Kirschmann, L).
15. Délibération relative à l'approbation du rapport de gestion 2004 de la Fondation Nouveau Meyrin (projet No 11a/2005). **Rapport de la commission des finances** (M. Kirschmann, L).
16. Délibération relative à l'approbation du rapport de gestion 2004 du Groupement intercommunal de protection civile de Meyrin-Mandement (OPC Meyrin-Mandement) (projet No 12a/2005). **Rapport de la commission des finances** (M. Kirschmann, L).
17. Résolution présentée par M. J.-Ph. Hulliger, au nom des socialistes, concernant les mesures à prendre pour éviter les nuisances engendrées par les travaux liés à la réalisation du quartier de logements de Monthoux (projet No 06/2005).
18. Motion présentée par J.-F. Girardet, au nom du groupe démocrate-chrétien, demandant l'utilisation progressive du bio-carburant comme une alternative économique et écologique aux carburants fossiles à Meyrin.
19. Projets de résolutions.
20. Projets de motions.
21. Propositions individuelles.
22. Questions.
23. Election du Bureau du Conseil municipal pour la période 2005-2006.

En préambule, **Mme Girardet**, présidente, salue la présence de l'ensemble des conseillers municipaux, du Conseil administratif *in corpore*, de quelques chefs de service, des membres de l'administration communale et du public. Elle constate l'absence des membres de la presse.

1. **Assermentation de M. Yvon Le Chevalier de Prévile (Les Verts de Meyrin-Cointrin), en remplacement de M. Eric Cornuz, démissionnaire**

Il est procédé, entre les mains de **Mme Girardet**, présidente, et en présence de l'assistance debout, à l'assermentation de **M. Yvon Le Chevalier de Prévile** qui remplace M. Eric Cornuz.

**M. Le Chevalier de Prévile** prend place à la table du Conseil.

*[Applaudissements.]*

\* \* \*

2. **Approbation du procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> mars 2005**

Il n'y a pas de remarque et ce procès-verbal, mis au vote par **Mme Girardet**, est **APPROUVE A L'UNANIMITE.**

\* \* \*

3. **Communications du Bureau**

**La présidente** annonce avoir reçu plusieurs invitations:

- du club des patineurs de Meyrin – patinage artistique pour son assemblée générale le lundi 23 mai à 20h00 à l'aula de l'école des Boudines;
- de l'Association des habitants des Champs-Fréchets pour son assemblée générale qui aura lieu le mercredi 18 mai à 20h30 au restaurant scolaire de l'école des Champs-Fréchets;
- des Arts meyrinois pour leur assemblée générale qui se tiendra le 26 mai à 18h30 à la verrière du Jardin alpin;
- pour l'assemblée générale du volley-club de Meyrin le 13 juin 2005 à 19h30 à l'aula de l'école de Bellavista II.

Elle annonce avoir reçu une copie d'une lettre adressée au Conseil administratif par l'Association des habitants de la Ville de Meyrin (AHVM) qui concerne l'Asie du Sud et demande à Mme Ecuyer d'en donner lecture:

Concerne: aide en Asie du Sud

Monsieur le Maire,  
Madame et Monsieur les Conseillers administratifs,

*En janvier 2005 nous vous avons contactés suite au séisme meurtrier qui a dévasté les zones côtières de l'Asie du Sud-Est. Plusieurs Meyrinois nous avaient interpellés pour savoir ce qu'ils pouvaient faire pour apporter une aide valable et sûre.*

*Après la première réunion organisée par votre commission d'aide humanitaire, nous avons constitué un groupe de travail qui a fait des recherches et des études comparatives portant sur différentes ONG et fondations qui travaillent dans la région sinistrée. Des contacts très favorables se sont finalement établis avec "Children Action", une association genevoise qui opère dans plusieurs parties du monde ainsi qu'à Genève, toujours en faveur des enfants. Le dossier de presse se trouve actuellement entre les mains de Mme Rebetez.*

*Le projet de cette fondation prévoit dans un premier temps la construction de 40 maisons dans la province de Hambantoto, au Sri Lanka. Le prix approximatif de chaque maison est de CHF 2'800.-. Un centre communautaire pourvu d'un dispensaire et d'autres locaux à usage de la population est aussi envisagé ainsi que la formation d'une infirmière pour un coût d'environ CHF 70'000.-.*

*La directrice de "Children Action" se trouve actuellement au Sri Lanka pour mettre sur pied efficacement ce projet avec ses partenaires locaux de surveillance, les architectes, les fournisseurs et les autorités locales. La Société générale de surveillance à Colombo sera leur partenaire pour surveiller les fonds ainsi que les travaux requis par la Fondation.*

*Le sérieux et l'engagement de "Children Action" nous ont fourni les garanties nécessaires pour nous joindre à eux et participer à leur aide au développement dans ce coin du monde.*

*Quatre mois après le désastre du 26 décembre 2004, il nous semble nécessaire de donner aux Meyrinois qui nous ont fait confiance une réponse et, par ce courrier, nous aimerions savoir si les fonds que le Conseil municipal a débloqués pourraient être dévolus à la construction du foyer communautaire.*

*Il va sans dire que des détails plus précis seront à l'ordre du jour dès que les délégués de "Children Action" seront de retour et nous pourrons d'un commun accord étudier leur projet.*

*Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer, Monsieur le Maire, Madame et Monsieur les Conseillers administratifs, nos salutations distinguées.*

Sasà Hayes  
présidente

**Mme Girardet** déclare que conformément à ce qui a été décidé au Bureau, cette lettre sera renvoyée pour traitement à la commission d'aide au développement.

De même, elle annonce avoir reçu une pétition provenant de l'Association Village Meyrin Ouest et demande à M. Ballaman d'en donner lecture:

*Madame la présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers,*

*Par cette lettre, nous, habitants de Meyrin-Village, désirons solliciter votre attention sur les futures nuisances créées par la construction des immeubles du quartier Monthoux.*

*En effet, nous avons pris connaissance au DAEL du plan d'organisation du chantier, déposé par le constructeur, qui prévoit les entrées/sorties à ce chantier par le chemin Edmond-Rochat.*

*De ce fait, tous les camions d'évacuation des terres et tous les camions d'approvisionnement du chantier vont circuler pendant 18 mois à travers l'itinéraire: chemin Edmond-Rochat, chemin du Vieux-Bureau, rue Emma-Kammacher, route du Nant-d'Avril.*

*Nous considérons inacceptable ce trafic dévastateur pour nos routes et dangereux pour les nombreux riverains.  
Il est d'autant plus inacceptable qu'une solution existe, créer un accès au chantier par la rue Alphonse-Large.*

*Nous demandons au Conseil municipal d'autoriser l'entrée/sortie à ce chantier par le nord de la parcelle, depuis la rue Alphonse-Large, sur le terrain communal jadis utilisé pour la construction de l'école Monthoux.*

*La voirie est plus adaptée au trafic lourd, l'itinéraire plus court et la population moins dense.*

*D'avance, nous vous remercions de l'attention que vous porterez à notre requête et nous vous prions de recevoir, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers, nos salutations distinguées.*

**Mme Girardet** déclare que conformément à la décision prise lors du Bureau, cette pétition sera remise au Conseil administratif, mais traitée au point 17 de l'ordre du jour conjointement avec la résolution présentée par M. Hulliger.

Pour conclure, **Mme Girardet** annonce que pour marquer son dernier Conseil municipal en tant que présidente, une petite surprise attend chacun à la fin de la séance. Elle espère que les conseillers ne seront pas trop bavards ce soir, ce qui permettrait de prendre la collation à la fin de la séance.

#### **4. Communications du Conseil administratif.**

*Séance du 12 avril 2005 – question de M. Schweizer*

##### **Plaquette "eau non potable" à la fontaine du Village**

Quatre plaquettes informatives sont disposées autour de la fontaine, afin d'éviter la consommation par inadvertance de l'eau recyclée non potable. Sur l'une de ces plaquettes, le mot "non" avait été enlevé, ce qui laissait supposer que l'eau était potable.

Dès le signalement de cet état de fait, la plaquette a été remplacée.

*Séance du 12 avril 2005 – question de M. Kirschmann*

##### **Feux piétons à l'avenue Louis-Casai**

M. Kirschmann a demandé pour quelle raison il n'est pas possible que le réglage des signaux lumineux situés sur l'avenue Louis-Casai, à la hauteur du chemin du Ruisseau, et de ceux se trouvant à la hauteur des Avanchets soit identique, c'est-à-dire que le temps d'attente des piétons se situe entre 6 à 12 secondes dès l'instant où ils ont actionné le bouton-poussoir.

Interrogé, un ingénieur de l'OTC nous a répondu que toutes les installations de signaux lumineux répondent à des réglages bien spécifiques, et qu'il y a des plans de feux pour chaque installation selon les heures et le volume de trafic, tenant également compte de la situation en amont et en aval des installations. S'agissant de l'interrogation de Monsieur Kirschmann, la configuration des lieux des 2 installations est très différente, notamment par le fait que les signaux lumineux des Avanchets sont très proches de ceux gérant l'important carrefour à la hauteur de Balxert. Les phases ne peuvent donc pas être les mêmes que pour les feux situés à la hauteur du chemin du Ruisseau.

##### **Impôt sur la médaille pour chiens**

Lors de la présentation des comptes 2004 dans le cadre de la commission des finances élargies du 26 avril dernier, Madame Ecuyer a posé une question relative à la vente des médailles pour chiens.

Dans son exposé, M. Donzé a indiqué que le service de sécurité municipale avait vendu 750 médailles. Sachant que sur le montant de CHF 80.- encaissés, CHF 43,50 reviennent à l'Etat et CHF 36,50 à la Commune, Mme Ecuyer ne voyait pas à quoi correspondait le montant de CHF 36'180.60 mentionné sous la rubrique 11.000.406.10 du compte rendu.

Ce montant correspond à la rétrocession qui est accordée par l'Etat, ceci non seulement pour les médailles vendues ici à Meyrin, mais également pour celles qui sont vendues aux Meyrinois par la Caisse de l'Etat. Cette rétrocession équivaut donc à la vente totale de 991 médailles.

## **Restructuration au sein de l'administration**

Nous vous informons que le Conseil administratif, dans sa séance du 5 avril 2005, a décidé des restructurations suivantes qui seront effectives dès le 1<sup>er</sup> juillet 2005:

### **1) Transfert des prestations information et communication**

Dès le 1<sup>er</sup> juillet 2005, l'ensemble des activités "information et communication" seront transférées progressivement du service des écoles, des jeunes et de l'information au secrétariat général.

Cette décision est principalement motivée par le fait que le secrétariat général est l'organe qui possède la meilleure vision d'ensemble de l'administration; c'est à lui de centraliser et de coordonner les informations vers l'interne ou vers l'extérieur.

Pour rappel, les principales prestations concernées par ce transfert sont:

- la collaboration à la réalisation du journal *Meyrin Ensemble*,
- l'organisation de débats ou de soirées publiques,
- la préparation de dossiers de presse et de communiqués de presse,
- le développement et la mise à jour du site internet,
- la réalisation de brochures ou de livres sur la Commune,
- le développement de la communication interne.

Ce transfert d'activités permettra également de développer des synergies plus fortes avec les ressources humaines (communication interne) et l'informatique (outils de communication), activités qui dépendent déjà du secrétariat général.

### **2) Restructuration du service de l'action sociale**

Dès le 1<sup>er</sup> juillet 2005, le service de l'action sociale sera divisé en 2 structures distinctes:

- La 1<sup>ère</sup> structure dépendra du dicastère de M. Sansonnens, comme actuellement, et sera sous la responsabilité de Mme Yolande Cuttelod. Les prestations concernées sont les activités auprès des aînés ainsi que l'animation des permanences chômage, juridique et impôts. Actuellement, 1,5 postes (taux d'activité de 150%) y sont consacrés sans compter les appuis ponctuels dans le cadre de l'aide aux chômeurs.
- Le 2<sup>ème</sup> bloc de prestations concernant cette fois-ci l'aide sociale communautaire, l'aide sociale individuelle de subsidiarité et l'aide au développement dépendra du dicastère de Mme Boget, comme actuellement, et passera sous la responsabilité de Mme Melissa Rebetez. Le nouveau poste d'assistant/e social dépendra également de ce service.

Les prestations indiquées dans ces deux structures seront toujours traitées par les commissions d'action sociale et d'aide au développement, sans changement.

Cette restructuration va permettre notamment de développer des synergies avec les autres activités déjà en place.

### **3) Service des finances**

Dès le 1<sup>er</sup> juillet 2005, ce service rejoindra le secrétariat général au niveau opérationnel au même titre que les ressources humaines, le secrétariat, l'informatique ainsi que l'information et la communication comme nous venons de le signaler.

L'idée qui prévaut est de rassembler sous l'égide du secrétariat général toutes les prestations internes destinées aux autres services de l'administration.

#### **Commission d'urbanisme**

Nous vous informons que la commission d'urbanisme élargie qui avait été convoquée pour le mercredi 18 mai 2005 à 20h30 est reportée au mardi 31 mai 2005 à 20h30.

#### **Commission d'aide au développement**

Les membres de la commission d'aide au développement ont reçu sur leur place:

1. un rectificatif concernant la commission du 26 mai qui aura lieu à 18h30 et non pas à 20h30;
2. le compte-rendu du Carrefour de la solidarité, organisé par la FGC, qui a eu lieu à ForuMeyrin en janvier dernier et que nous évoquerons jeudi 19 mai lors de la commission d'aide au développement.

#### **Colonie la Ruche**

L'association de la colonie de la Ruche cherche une personne bénévole afin d'assumer la comptabilité de l'association pendant la période estivale, mais aussi pendant la durée des travaux de rénovation qui vont être entrepris. Les personnes intéressées peuvent s'adresser directement au service des école et de la jeunesse.

#### **Rectangle d'Or**

En juillet 2004, la société d'économie mixte locale (SEML) était sur le point d'être créée parce que le projet du Rectangle d'or ne pouvait plus être développé avec pour seule structure un comité de pilotage protéiforme et un chef de projet.

L'accord de Karlsruhe du 26 janvier 1996, étendu à la région Rhône-Alpes et au canton de Genève le 1<sup>er</sup> juillet 2004, préconise et formalise, entre autres, un mode de gestion des territoires transfrontaliers au moyen d'un outil appelé groupement local de coopération transfrontalière (GLCT). Cet accord offre donc une alternative à la SEML dont certains partenaires craignaient qu'elle les marginalise ou qu'elle se substitue à eux dans le processus décisionnel.

Si la SEML nécessitait une décision des Conseils municipaux des communes désireuses d'y participer, c'est parce qu'il fallait la doter d'un capital actions, que les participants devaient acquérir des actions et contribuer financièrement à son coût de fonctionnement.

Il n'en va pas de même pour adhérer à un GLCT. En effet, cet organisme n'a pas de capital actions et ses coûts de fonctionnement sont assumés à parts égales entre la Communauté de communes du pays de Gex (CCPG) et l'Etat de Genève. Si les communes devaient, pour une quelconque raison, faire un apport de fonds ou cautionner une décision relevant des compétences de leur Conseil municipal, il leur appartiendrait d'obtenir préalablement à la décision du GLCT l'accord de leur Conseil municipal respectif.

Le GLCT, en formation, est un groupement composé uniquement de pouvoirs publics, comptant:

- des représentants de la CCPG,
- des communes françaises voisines: Ferney-Voltaire, Prévessin-Moëns et Ornex (St Genis s'étant, par référendum, retirée du projet),
- de l'Etat de Genève,
- des quatre communes suisses originelles: Bellevue, Grand-Saconnex, Vernier et Meyrin.

La grande différence d'avec le comité de pilotage actuel, c'est en premier lieu que le GLCT a une personnalité juridique, un nombre de partenaires beaucoup plus restreint et une règle décisionnelle pour la menée du projet: la CCPG et l'Etat de Genève disposent de 12 voix chacun, les trois communes françaises de 4 voix chacune et les quatre communes suisses de 3 voix chacune.

Cependant, pas plus le GLCT que la SEML ne peut se substituer aux communes, ni aux Etats, dans les décisions afférentes à la gestion ou planification du territoire découlant de leurs compétences respectives. Le GLCT reste un groupement maître d'œuvre d'un projet qui sera soumis à l'approbation des collectivités locales concernées. Ensuite seulement, se reposera la question de l'opportunité de créer une SEML pour la réalisation d'un élément bien déterminé.

A ce jour et à notre connaissance, les communes françaises et suisses précitées ont décidé d'adhérer au GLCT Rectangle d'or dont "... les parties conviennent de coopérer étroitement et de bonne foi dans le but de développer, par leurs efforts communs en vue de la réalisation de l'intérêt commun d'un développement territorial équilibré et dans la perspective d'une agglomération transfrontalière, le périmètre du Rectangle d'or tel que défini [par les membres]..."

### **Plan localisé de quartier No 29'374-526 – promenade des Artisans**

Le courrier de M. Moutinot, président du DAEL, daté du 3 courant, est arrivé le 10 en mairie, soit le lendemain de la séance du Bureau, au cours de laquelle l'ordre du jour du Conseil municipal du 17 mai avait été arrêté.

Ce courrier concerne la mise à l'enquête publique d'un plan localisé de quartier à la promenade des Artisans destiné soit à la réalisation d'un EMS, soit d'un immeuble totalisant une cinquantaine de logements.

L'enquête publique est ouverte du 9 mai au 7 juin 2005.

Aussi, le projet de délibération y relatif, qui doit être présenté parallèlement au Conseil municipal, sera inscrit à l'ordre du jour du 14 juin prochain, pour être renvoyé en commission. Cette dernière sera réunie lorsque les résultats de l'enquête publique auront été transmis par le DAEL à la Commune.

Selon toute vraisemblance, c'est donc à la première séance de la rentrée que le Conseil municipal sera appelé à prendre position sur ce plan localisé de quartier.

### **Elections au Conseil administratif**

Dans sa séance de ce jour, le Conseil administratif a élu Mme Boget à la fonction de maire du 1<sup>er</sup> juin 2005 au 31 mai 2006. M. Ducrot a été élu vice-président du Conseil administratif pour la même période.

\* \* \*

### **5. Parlement des jeunes.**

Néant.

\* \* \*

### **6. Election du/de la président-e de la commission d'environnement, en remplacement de M. Eric Cornuz (Ve), démissionnaire.**

**Mme De Weck Haddad** annonce que le groupe des Verts a le plaisir de présenter la candidature de M. Yvon Le Chevalier de Préville. Elle ajoute que l'ayant côtoyé durant de nombreuses années, elle sait qu'il est de bon conseil dans les questions environnementales et est aussi habitué à animer et présider des commissions.

Il n'y a pas d'autre candidat et **M. LE CHEVALIER DE PREVILLE** est élu **président de la commission de l'environnement A L'UNANIMITE MOINS UNE ABSTENTION.**

\* \* \*

**7. Election du/de la délégué-e du Conseil municipal à la colonie de vacances *La Ruche* en remplacement de M. Eric Cornuz (Ve), démissionnaire**

**Mme De Weck Haddad** annonce que son groupe propose la candidature de Mme Paola Doudin et précise que la petite enfance l'a toujours intéressée de même que les colonies de vacances.

Quant à **M. Girardet**, il propose la candidature de M. Mathieu Chambers qui est actuellement en charge de la suppléance de ce poste. Il rappelle que par le passé ce poste avait été occupé par M. Dunant et que M. Chambers lui a succédé, mais au poste de suppléance. Son groupe estime logique qu'après avoir fait un temps de suppléance, M. Chambers puisse reprendre le poste de représentant du Conseil municipal au sein de *La Ruche*. Ainsi, il propose de laisser le poste de suppléance à Mme Doudin afin que celle-ci puisse faire son apprentissage.

**Mme De Weck Haddad** agrée les propos de M. Girardet et confirme que son groupe entendait bien que Mme Doudin reprenne la suppléance.

**Mme Girardet** met aux voix la candidature de M. Chambers comme délégué du Conseil municipal à la colonie de vacances *La Ruche*, cette candidature est **ACCEPTE A L'UNANIMITE MOINS UNE ABSTENTION.**

Quant à Mme Doudin, sa candidature à la suppléance est **ACCEPTEE A L'UNANIMITE MOINS UNE ABSTENTION.**

\* \* \*

**8. Election du/de la délégué-e du Conseil municipal au comité de l'Association Undertown en remplacement de M. Eric Cornuz (Ve), démissionnaire.**

**Mme De Weck** propose la candidature de Mme Geneviève Bordry qui est actuellement membre de l'association de parents d'élèves du collège Rousseau, elle a également longtemps été membre de l'ASPEDEM et membre de la coordination jeunesse, elle a été bénévole à la maison Vaudagne et elle sera également membre de la commission écoles et jeunesse afin d'assurer au mieux son mandat à l'Undertown.

Il n'y a pas d'autre candidature et **Mme BORDRY** est élue déléguée du Conseil municipal au comité de l'Association Undertown **A L'UNANIMITE MOINS UNE ABSTENTION.**

\* \* \*

**9. Délibération relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 180'000.- destiné à anticiper les départs en préretraite et les remplacements du chef du service de l'urbanisme et des travaux publics et d'un collaborateur-clé au service de l'énergie et bâtiments (projet No 15/2005).**

**Mme Boget** annonce que les deux personnes mentionnées dans la délibération acceptent de différer leur départ afin de pouvoir transmettre leurs connaissances et certaines compétences à leurs remplaçants. Elle ajoute que les deux postes concernés par cette délibération se trouvent, l'un au service de l'urbanisme et des travaux publics et l'autre au service de l'énergie et des bâtiments.

En ce qui concerne le service de l'urbanisme et des travaux publics, elle explique que l'ampleur des ambitions de la Commune justifie que la personne qui assurera la relève de ce poste puisse être au clair et puisse jauger, avec son prédécesseur, des compétences techniques et de l'ampleur des coordinations nécessaires avec tous les intervenants. Il faudra que ce nouveau collaborateur s'habitue au dispositif légal auquel est soumise une collectivité publique et aussi qu'il puisse acquérir une vision d'ensemble du territoire et des projets communaux.

Quant au service de l'énergie et des bâtiments, elle rappelle que, le chef de service frappé par une maladie étant absent depuis sept mois, cela a permis à l'administration de prendre la mesure de l'ampleur des connaissances qui se sont accumulées au cours des années par les collaborateurs.

Par le biais de cette délibération, l'administration tente d'essayer d'anticiper sur le départ en retraite d'un autre collaborateur du service de l'énergie et des bâtiments qui est en place depuis 31 ans. Elle ajoute que 31 années au sein d'un service tel que celui-ci, c'est la mémoire de l'ensemble des bâtiments municipaux et c'est également la connaissance de l'entretien courant comme des réparations ponctuelles. C'est donc un accompagnement au quotidien qui serait souhaitable afin de familiariser le nouveau collaborateur aux structures communales.

Elle conclut que tous ces problèmes doivent être soulevés au sein d'une commission et recommande le renvoi en commission des finances.

**M. Girardet** annonce que son groupe ne s'opposera pas au renvoi de la délibération à la commission des finances. Il mentionne que le Conseil administratif a déjà pris un peu les devants en laissant le soin à Mme Boget de présenter un financement différent pour entrevoir le remplacement du chef de service de l'urbanisme et des travaux. Il conclut que la convocation d'une commission d'urbanisme et des travaux n'est pas nécessaire, car il ne s'agit pas d'un nouveau poste.

Plus personne ne désirant s'exprimer, **Mme Girardet** soumet au vote le renvoi de la **délibération No 15/2005** à la **commission des finances**, ce qui est **ACCEPTE A L'UNANIMITE**.

**10. Délibération relative à la création d'un poste à plein temps rattaché au secrétariat général (projet No 16/2005).**

**Mme Boget** rappelle que lors des communications du Conseil administratif, chacun a pu prendre connaissance de la restructuration qui s'effectuera au sein de l'administration. Elle insiste sur le fait que le secrétariat général souhaite se développer selon deux axes: d'une part garantir l'application de Meyrin Qualité à l'ensemble de l'administration et, d'autre part, développer la communication et l'information à l'interne comme à l'externe.

Elle rappelle qu'en 1997 déjà, le sujet de l'information avait déjà été soulevé et c'est à ce moment là que l'on avait pu mesurer l'ampleur de sa représentation. Il est apparu que le secrétariat général est l'organe qui possède le mieux cette vision d'ensemble et est à même de coordonner les actions sur l'ensemble de l'administration.

Quant à Meyrin Qualité, elle explique que des missions ont été approuvées et que chacun a conscience du chemin parcouru en collaboration avec M. Brunner. Elle rappelle que M. Brunner quitte l'administration d'ici fin mai, car il était lié par un contrat de droit privé d'une durée de deux ans.

Elle souligne qu'il est important d'avoir quelqu'un à l'interne qui puisse assurer une présence différente de celle assurée par M. Brunner, car jusqu'à présent celui-ci s'était occupé essentiellement de la phase conceptuelle. La personne qui occupera ce nouveau poste sera occupée à 70% du temps de travail avec Meyrin Qualité, elle devra:

- accompagner et faire en sorte que la démarche soit appliquée par tous les collaborateurs,
- avoir une grande disponibilité pour que chacun comprenne bien toutes les étapes,
- être rattachée à l'interne pour être vraiment porteuse de la culture municipale,
- être apte à actualiser, jour après jour, le contenu de la démarche Meyrin Qualité.

Elle ajoute qu'après étude, économiquement parlant, il est plus rentable d'avoir un poste à l'interne, c'est pourquoi il est demandé aujourd'hui d'étudier l'implantation d'un nouveau poste au secrétariat général avec un 70% pour Meyrin Qualité et un 30% destiné à l'information et à la communication.

**Mme Girardet** annonce qu'il y a donc une demande de renvoi en commission Meyrin Qualité, information et communication et finances.

**M. Girardet** approuve le renvoi aux trois commissions et estime qu'il y aura peut-être la possibilité de lier cette délibération avec celle qui sera présentée au point 11, concernant l'octroi d'un crédit pour la poursuite de Meyrin Qualité.

**Mme Sprecher** annonce que le groupe radical estime qu'un renvoi en commission des finances est suffisant.

**Mme De Weck Haddad** se réfère au caucus au cours duquel il semblait important aux yeux de son groupe, de renvoyer cet objet à la commission Meyrin Qualité, afin de pouvoir se prononcer sur la clause du besoin.

Plus personne ne désirant s'exprimer, **Mme Girardet** soumet au vote le renvoi de la délibération No 16/2005 à la commission Meyrin Qualité. Cette proposition **EST ACCEPTEE A LA MAJORITE EVIDENTE**.

**Mme Girardet** soumet alors au vote le renvoi de la délibération No 16/2005 à la commission information et communication, ce qui est **ACCEPTE PAR 15 OUI, 2 ABSTENTIONS ET 14 NON** (la présidente ayant exceptionnellement voté pour cet objet, ce qui porte le nombre de votant à 31 voix).

Quant au renvoi en commission des finances, cette proposition est **ACCEPTEE A LA MAJORITE EVIDENTE**.

\* \* \*

**11. Délibération relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 260'000.- devant financer la fin de la deuxième phase d'introduction de Meyrin Qualité dans l'administration meyrinoise et engager le développement et le suivi de la phase de mise en œuvre de l'exploitation et d'intégration du processus (projet No 17/2005)**

**Mme Boget** déclare que cette délibération permet de faire le point des étapes qui ont déjà été franchies, ainsi que des développements nécessaires avec leur planification. Pour mener à bien cette tâche, il faut des ressources et plus spécifiquement des ressources humaines. En effet, elle continue en expliquant que M. Brunner quittant l'administration à fin mai, et avant de pouvoir engager quelqu'un pour le poste présenté au point 10 de l'ordre du jour, il serait souhaitable de se faire aider par des mandataires externes. C'est pour cette raison que sous la rubrique "ressources humaines", il est proposé une dépense de CHF 80'000.-. Quant au développement informatique qu'il reste à réaliser, il est proposé toute une série de logiciels qu'il faudra acquérir.

Elle estime qu'il vaut la peine de renvoyer ce projet en commission pour avoir la possibilité de l'étudier en détail, afin que le politique puisse aussi s'approprier cette démarche.

**Mme Girardet** rappelle que le renvoi en commission ne doit susciter aucun débat et la parole ne sera donnée que brièvement aux personnes désirant s'exprimer à ce sujet.

**M. Ballaman** se pose deux questions relatives à cette délibération. Premièrement, il relate qu'au 2<sup>ème</sup> vu il est rappelé l'octroi d'un crédit supplémentaire de CHF 140'000.- pour la 2<sup>ème</sup> phase et, dans la présente délibération, on parle maintenant d'ouvrir un 2<sup>ème</sup> crédit de CHF 260'000.- pour la deuxième phase. Il se demande s'il y a confusion ou s'il s'agit de la poursuite de la phase.

Deuxièmement, il fait part de sa surprise lorsqu'il a vu le groupe de prestations concernant les enveloppes correspondantes, ainsi que la liberté que l'on va donner aux chefs de service quant à la nature des dépenses. Pour mémoire, il rappelle que la problématique des enveloppes avait été abrogée.

Il annonce qu'il veut bien envoyer ce projet en commission, mais ajoute qu'il faudra être attentif à ce que ces enveloppes ne deviennent pas des fourre-tout où l'on mettra n'importe quoi. De manière très précise, il déclare qu'on donne les tâches du Conseil administratif, du Conseil municipal et les budgets, ce qui permettra de bien gérer Meyrin Qualité pour qu'elle reste une réelle qualité.

**Mme Ecuyer** déclare que vu l'avance des travaux de Meyrin Qualité, le groupe radical est tout à fait d'accord de renvoyer ce projet de délibération en commission de Meyrin Qualité, puis en commission des finances. Elle tient également à signaler que le premier "décide" ne correspond pas au libellé, il manque "devant financer la fin de la 2<sup>ème</sup> phase" et pense que c'est cet oubli qui a troublé M. Ballaman.

**Mme De Weck Haddad** suggère que l'on rende compte de ce qui s'est passé dans la première phase afin d'obtenir un compte-rendu financier sur les dépenses effectuées jusqu'à ce jour, ce qui aidera à mieux se déterminer pour les dépenses futures.

Plus personne ne désirant s'exprimer, Mme Girardet met aux voix le renvoi de la **délibération 17/2005** à la **commission Meyrin Qualité** et à la **commission des finances**. Cette proposition est **ACCEPTÉE A L'UNANIMITÉ**.

\* \* \*

**12. Délibération relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 1'305'000.- destiné au complément nécessaire pour la réalisation en gazon artificiel du terrain de football A' dans le cadre de la 5<sup>ème</sup> étape du centre sportif (projet No 18/2005)**

**M. Ducrot** annonce que c'est avec beaucoup de réflexion, voire de réticence, que le Conseil administratif présente cette délibération de CHF 1'305'000.- destiné au complément nécessaire pour la réalisation en gazon artificiel. Il précise qu'il ne s'agit pas pour le Conseil administratif de retarder les travaux de la 5<sup>ème</sup> étape du centre sportif, mais d'analyser l'opportunité de réaliser le terrain principal en gazon synthétique pour différentes raisons. Le Conseil administratif n'entend pas être antidémocratique, compte tenu du vote qui a précédé il y a quelques mois la décision d'un terrain en gazon naturel.

Il relate qu'il y a environ 10 jours, l'Association suisse de football nous informait qu'il était autorisé pour tous les matchs de super league et challenge league d'évoluer sur des terrains synthétiques. De surcroît, il informe que deux clubs de football, le Neuchâtel Xamax et le Wankdorf à Berne, étudient justement, suite à cette décision, des crédits relatifs à l'aménagement.

Il ajoute que dans le cadre de l'utilisation d'un terrain synthétique, il y a des heures d'utilisation beaucoup plus importantes qui ne sont pas à négliger compte tenu notamment des travaux qui ont commencé au centre sportif relatif à la construction des gradins. En effet, il explique que cette construction n'est pas sans conséquence sur les matches à venir et il y aura des délocalisations qui devront intervenir.

Aussi, face à ces autorisations des organes faïtiers du football suisse, il faut décider s'il y a une opportunité qui se dégage ou si la décision qui avait été prise précédemment, à la quasi-unanimité, ne peut pas être remise en cause. Il conclut en déclarant que le Conseil administratif estime judicieux de pouvoir étudier ce projet en commission des sports.

**M. Roeder** déclare que le groupe radical est stupéfait de cette délibération sur un sujet qui a été voté à l'unanimité dans ce Conseil à la fin 2004. Il ajoute que, bien entendu, son groupe refusera cette délibération et demande, par conséquent, le vote immédiat.

**M. Devaud** annonce que son groupe est également favorable au vote immédiat. Il déclare être surpris de l'attitude du Conseil administratif qui désavoue les travaux de commission qui ont été faits de manière studieuse et importante. Le fait que l'UEFA et la FIFA autorisent dorénavant les terrains synthétiques d'une certaine qualité dans le cadre des championnats de "Champion league" de ligue A et de ligue B en Suisse ne change rien, car il avait déjà été anticipé la décision favorable de la FIFA. Il précise que la FIFA a proposé cette solution de terrain synthétique pour les pays dont la situation climatique est déplorable, à savoir les pays du Nord et du sud où le maintien d'un gazon naturel est problématique.

**Mme Girardet** interrompt M. Devaud en lui spécifiant que cet objet va passer au vote immédiat et qu'il aura tout le temps par la suite de s'exprimer.

**M. Hulliger** demande si le renvoi en commission a une influence sur le début des travaux. Dans la négative, il déclare que son groupe est favorable au renvoi en commission.

**M. Ballaman** estime que tout le monde se trouve au mauvais moment pour prendre une décision juste et réfléchie. En effet, il trouverait dommageable que pour l'avenir et pour le football de se décider pour un vote immédiat et de ne pas prendre un temps de réflexion, on risquerait de le regretter par la suite.

**M. Tschudi** explique qu'il était d'abord sceptique concernant les gazons synthétiques et c'est en commission des sports qu'il a été convaincu du bien-fondé de ce produit. Il ajoute que l'hésitation lors du vote découlait de cette incertitude quant à l'homologation de ce revêtement par la Swiss football league.

Il remercie le Conseil administratif de faire cette proposition ce soir et trouverait malheureux qu'elle ne soit pas étudiée en commission d'autant plus que les travaux ne s'en trouveraient pas retardés. Il ajoute que si la commission se réunit prochainement, il est tout à fait possible de prendre une décision lors du Conseil municipal de juin et de ne pas retarder les travaux.

Il conclut que le fait de demander le vote immédiat, c'est en fait couper court à tout débat pour en rester à une position prise pour une situation différente de celle qui prévaut ce soir.

Avec cette proposition, **M. Kirschmann** pense qu'il y a là une occasion de retarder les travaux, ce que cherchent certains. Il trouve dommage que cette proposition soit faite au moment où un consensus avait été trouvé, néanmoins il serait d'accord d'aller en commission pour essayer de trouver un investissement en commun.

**M. Sansonnens** tient à préciser qu'actuellement les travaux pour l'éclairage public sont en cours et s'il y a un vote sur cet objet au mois de juin, cela n'entraînera aucun retard dans l'une ou l'autre des solutions choisies.

**Mme Girardet** met aux voix la proposition de vote immédiat, ce qui est **REFUSE PAR 13 OUI, 3 ABSTENTIONS ET 14 NON.**

La **présidente** soumet au vote la proposition de renvoi de la **délibération No 18/2005** à la **commission des sports**, ce qui est **ACCEPTÉ A LA MAJORITÉ EVIDENTE.**

\* \* \*

13. Délibération relative à l'approbation des crédits budgétaires de fonctionnement supplémentaires 2004 (projet No 09a/2005). Rapport de la commission des finances. Rapport de la commission des finances (M. Kirschmann, L)

14. Délibération relative à l'approbation du compte rendu financier de l'exercice 2004 (projet No 10a/2005). Rapport de la commission des finances (M. Kirschmann, L)

15. Délibération relative à l'approbation du rapport de gestion 2004 de la Fondation Nouveau Meyrin (projet No 11a/2005). Rapport de la commission des finances (M. Kirschmann, L)

et

16. Délibération relative à l'approbation du rapport de gestion 2004 du Groupement intercommunal de protection civile de Meyrin-Mandement (OPC Meyrin-Mandement) (projet No 12a/2005). Rapport de la commission des finances (M. Kirschmann, L)

**M. Kirschmann** donne lecture de son rapport:

"Madame la présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux,

Les résultats des comptes 2004, présentés par Mme Boget lors du Conseil municipal du 12 avril, sont de CHF 60'309'436.- pour les charges et de CHF 73'347'735.- pour les revenus, ce qui nous donne un excédent de recettes de CHF 13'038'298.-.

Il s'agit du plus grand bénéfice jamais réalisé par notre Commune. Plusieurs facteurs expliquent ce chiffre.

Les plus importants sont, pour les revenus:

- La rectification des années précédentes et le supplément estimé de l'impôt sur le bénéfice et le capital de CHF 6'890'000.-.
- La rectification et les suppléments estimés de l'impôt sur les revenus et la fortune de CHF 1'360'000.-.
- De CHF 1'130'000.- pour la taxe professionnelle communale.
- Le produit de la vente des droits à bâtir de la place du village, non prévu au budget de CHF 700'000.- et CHF 900'000.- d'autres revenus.

Le réel des charges a diminué de CHF 3'214'000.-, d'une façon artificielle, par la dissolution des provisions sur impôts des années 2001, 2002 et 2003. Cela ne modifie pas le résultat final.

Ces chiffres montrent que le passage au postnumerando n'a pas amélioré la précision des chiffres annoncés par l'Etat au Conseil administratif pour l'élaboration du budget.

Huit heures de séance de commission des finances élargies ont été nécessaires pour la présentation des comptes. Combien en faudra-t-il lorsque les comptes présenteront un déficit ?

Les comptes sont commentés par les chefs de service avec, comme nouveauté en introduction, une présentation de la mission qui leur est dévolue.

Les écarts entre le réel et le budget 2004 sont minimes pour l'ensemble des services.

Mme Rebetez répond, à la remarque d'un commissaire que la grande différence des charges du service des écoles entre 2001 et 2004, est due à la facture du DSR et aux charges liées au GIAP.

Mme Boget annonce qu'une séance est prévue pour discuter du fonctionnement de l'Undertown.

Mme Kummer précise que le coût réel des prestations du service de la petite enfance va être calculé d'une façon rigoureuse très prochainement.

Il faut malheureusement une fois de plus, relever un dépassement au niveau de l'aide sociale en raison des problèmes liés à la conjoncture. Ils ont provoqué une plus grande demande d'aides directes et une importante perte sur débiteurs. L'engagement de l'assistant/e social permettra peut-être de mieux suivre les dossiers concernant les aides directes.

Le plus grand nombre d'abstentions lors du vote des commissions a été obtenu par le service des énergies et des bâtiments. Ce résultat est-il dû à l'absence de M. Collados, à qui nous souhaitons un prompt rétablissement, qui nous a habitués à une présentation détaillée des différentes énergies consommées dans les bâtiments communaux?

Selon M. Monnet, les comptes du service urbanisme et travaux n'appellent pas beaucoup de commentaires. Sa présentation concernant l'évolution des investissements a tout de même duré deux heures. Je n'entrerai pas dans le détail de cette discussion qui aurait dû avoir lieu dans une séance de commission consacrée aux investissements. Je soulignerai toutefois que certains commissaires ont eu de la peine à s'y retrouver entre les chiffres présentés à l'écran et ceux figurant dans le rapport de la fiduciaire, et que d'autres attendent des explications en ce qui concerne le moment où le Conseil municipal doit intervenir lors de dépassements de crédits.

La sécurité municipale a vu ses charges augmenter en raison de la présence accrue des ASM sur le terrain. Si elle s'est révélée particulièrement bénéfique à proximité des écoles, comme le souligne Monsieur Donzé, je pense que certains l'auront trouvée maléfique au vu du dépassement de CHF 240'000.- des recettes prévues au budget, pour les amendes communales.

Le service de la protection civile enregistre une augmentation des revenus en raison de la location des locaux de l'école de Bellavista par l'armée et une diminution des charges due à la baisse des frais du groupement intercommunal PC.

Le budget de la culture est une fois de plus largement dépassé autant au niveau des revenus qu'à celui des dépenses en raison du succès de notre salle de spectacles. Celui-ci est dû en grande partie au travail de M. Aebersold et de son équipe.

La commission des finances, sous la présidence de Mme Sprecher, a mis à peine plus de deux heures pour analyser les comptes.

La clarté des graphiques présentés par les services de Mme Boget, en ce qui concerne les provisions et la production des impôts est à souligner.

Les charges du personnel ont été inférieures de CHF 600'000.- à celles prévues au budget. Ce résultat ne provient pas d'un meilleur contrôle de la gestion du personnel, mais d'un certain nombre de postes vacants.

Mme Boget a noté la proposition d'un commissaire de réunir la commission des finances pour discuter de la taxe professionnelle.

Les votes de la commission ont donné les résultats suivants:

- Le total des charges de CHF 60'309'435.67 est accepté pour 10 oui et une abstention.
- Le total des revenus de CHF 73'347'735.07 est accepté à l'unanimité.
- La délibération No 09a/2005 est acceptée par 10 oui et une abstention.
- La délibération No 10a/2005 est acceptée à l'unanimité.

M. Solai informe la commission que les rapports de gestion de la Fondation Nouveau Meyrin et de l'OPC Meyrin nous parviendront avec l'ordre du jour du municipal, il n'y a pas eu de vote de ces deux délibérations.

L'étude des comptes m'aura appris qu'un excédent de recettes n'est pas considéré comme un boni, mais comme une augmentation de la fortune de la Commune. Reste donc à savoir à qui elle profite.

Je remercie, au nom du Conseil municipal, le Conseil administratif et l'ensemble des responsables des services de la Commune pour les documents mis à notre disposition et leurs explications lors des séances.

Merci de votre attention."

**M. Mouraret** déclare:

"A Meyrin, les années se suivent et se ressemblent.

En effet, une fois de plus, et n'en déplaise aux esprits chagrins qui ont fait du pessimisme leur discours prévisionnel quotidien: "...caramba, encore raté...!" Les comptes 2004 de la Commune sont à l'unisson des années précédentes et présentent pour l'exercice traité un boni final exceptionnel d'un montant de CHF 13'038'299.40.

En 6 ans, soit pour la période de 1999 à 2004, il est intéressant de relever les valeurs suivantes:

Le total des revenus est passé de 54,8 mio. à 73,5 mio, soit une différence de 18,7 mio., ce qui représente une augmentation de 25,44%.

Le total des charges quant à lui passe de 50,0 mio. à 60,3 mio., soit une différence de 10'3 mio., représentant une augmentation de 17,08%.

Durant cette même période, les excédents de revenus s'élèvent à un peu plus de 50 mio., ce qui est tout simplement exceptionnel et qui prouve, si besoin était, que la situation financière de la Commune est parfaitement saine.

Toutefois, et si l'on souhaite voir cet état de grâce perdurer, il est important d'avoir un contrôle strict sur les charges, qui, après une légère rémission en 2003, semblent de nouveau repartir de l'avant avec une augmentation par rapport à l'année précédente de 4 mio., soit une augmentation de 7%.

Il est à noter que l'une des principales cause de l'augmentation de ces charges est générée par la masse salariale, et qu'à ce propos, le Conseil administratif s'est engagé depuis 2 ans à présenter une nouvelle grille de rémunération qui ferait que les augmentations ne seraient plus simplement le fait de l'application linéaire d'un pourcentage.

Cette façon de faire prêterite les petits revenus et augmente d'autre part le fossé des écarts salariaux avec les mieux lotis.

La nouvelle grille devra donc tenir compte de ce fait dans sa conception, et introduire un système de répartition moderne et plus juste, qui tienne compte, en dehors des considérations de mérite, de la situation salariale réelle des individus.

Un autre secteur est à suivre de près, celui des économies d'énergies. En effet, Meyrin qui se veut à la pointe, et qui n'est pas avare d'investissements dans ce domaine, voit son coût des énergies augmenter sensiblement, alors que le simple terme "d'économies d'énergies" laisserait à penser que nous débouchions à terme également sur des économies financières.

Il est vrai que les récentes augmentations des différentes sortes d'énergies prêteraient les résultats espérés, mais il n'en reste pas moins qu'il s'agit d'un secteur à surveiller de près.

En contrepartie des bons résultats obtenus, cette réussite financière implique des obligations incontournables vis-à-vis de la population meyrinoise.

En effet, devant ces résultats positifs récurrents, il serait indécent de pinailler par rapport aux investissements importants qui sont prévus et qui, ne l'oublions pas, ont servi de base d'argumentation lors des dernières élections, pour la plupart des partis représentés dans cette assemblée.

Je veux bien sûr parler de l'urgence de l'agrandissement du centre sportif avec l'ensemble des objets qui ont été prévus dans ce cadre (terrain de foot, patinoire, boulodrome, terrain de rugby, etc.), de la construction d'une structure moderne qui puisse accueillir la petite enfance, de l'assainissement de la cité, ainsi que de la transformation de la place des Cinq-Continents, englobant le parking sous terrain qui lui est étroitement lié.

Et la population meyrinoise, qui année après année contribue par ses impôts à alimenter grassement la caisse communale, ne comprendrait pas que nous tergiversions en rapport de ces investissements fermement attendus par tous.

Aussi, nous élus, tout partis confondus, et en dehors des querelles stériles de chapelle, nous avons le devoir de faire avancer des choses que nous avons tous promises et sur lesquelles nous nous sommes tous engagés à un moment ou à un autre, et que la population attend déjà depuis trop longtemps.

La gestion des investissements ne doit donc pas être une affaire de droite ou de gauche mais s'inscrire dans une réflexion commune, responsable de nos devoirs et obligations, et qui tient compte de l'intérêt de nos électeurs respectifs contribuables.

En conclusion, et au vu de ce qui précède, le groupe radical ne peut que se réjouir et approuver les résultats présentés dans le décompte financier 2004.

Il tient également à remercier tous les partenaires responsables de cette situation exceptionnelle, soit le Conseil administratif, l'administration communale et les chefs de services et employés communaux, qui tous à leur niveau ont contribué à rendre cet exercice remarquable.

Le groupe radical votera donc les comptes 2004 tels qu'ils nous sont présentés."

**M. Girardet** clame que les comptes 2004, c'est du jamais vu, de l'exceptionnel et de l'extraordinaire:

- 13 mio. d'excédent de recettes,
- une dette qui est en baisse, moins 10 millions entre 2003 et 2004. Elles étaient de l'ordre de 24 mio. en 2003 et s'élèvent à 14 mio. sur les comptes 2004 et l'on annonce déjà pour 2005 un solde de 4 mio. de dettes.
- Les investissements couvrent à peine les investissements en cours et on annonce 10 mio. d'investissement en 2004,
- la capacité d'autofinancement est de 23 mio., ce qui annonce un excédent de financement de CHF 13 mio.

Il rappelle que lors de l'élaboration du budget 2004, il fallait impérativement augmenter les impôts sous peine de voir la Commune incapable d'honorer ses charges légales. Une majorité de l'Alternative avait suivi les recommandations du Conseil administratif ce qui a eu pour résultat d'encaisser un million supplémentaire et ajoute qu'à l'époque, il fallait également créer une réserve sur impôt estimé et aujourd'hui on annonce 10 mio. pour la création de cette réserve.

Par contre, aujourd'hui, dans les comptes 2004, il y a 2 mio. d'annoncé de dissolution de cette réserve ce qui entraîne une diminution de CHF 2 mio. sur les charges, ce qui laisserait supposer que l'on a maîtrisé les charges. En 2004, lors de l'élaboration de ce budget, il fallait être ultra prudent au niveau des investissements et certains brandissaient même la menace d'une mise sous tutelle de l'Etat de la Commune avec une augmentation du centime additionnel.

En fait, il explique que grâce aux nouveaux revenus sur la Commune (comme par exemple le Casino,) et la bonne santé des entreprises, on peut se réjouir de voir l'augmentation des recettes communales. Se référant au rapport de M. Kirschmann, il se réjouit de l'augmentation de la taxe professionnelle de 1,1 mio. et propose de rétrocéder une partie de ces recettes aux entreprises qui ont été trop taxées afin d'aider les entreprises de la Commune.

Il déclare, qu'au niveau du groupe DC, il n'a pas l'intention de proposer une modification du montant du centime additionnel, mais propose de demander au Conseil administratif d'investir notamment en réalisant sans délai la 5<sup>ème</sup> étape du centre sportif en commençant par les stades de football, la halle de boules et la patinoire tant attendue par les 1'500 signataires de la pétition. Il s'agit également d'investir rapidement dans le domaine de la petite enfance les CHF 3,5 mio. proposés en étude par Mme Boget et d'entamer les travaux liés à l'assainissement en les étalant sur les 10 prochaines années. Il faut également créer de nouvelles infrastructures concernant un EMS, une nouvelle mairie, des logements pour les jeunes et avancer les travaux du P1.

Il continue en ajoutant que, tout en investissant, il faut maîtriser les charges d'investissement et les charges de personnel. Il ne sert à rien de "pomper" le contribuable qui trime pour payer ses impôts si par ailleurs la Commune n'offre pas des prestations supplémentaires correspondant à ses attentes.

Concernant le plan des investissements, **M. Girardet** souhaite que le Conseil administratif entende les souhaits des sportifs en mettant en œuvre rapidement la 5<sup>ème</sup> étape.

Il tient à remercier le Conseil administratif pour la clarté des chiffres, malgré les quelques erreurs sur les documents contrôlés par la fiduciaire, les chefs de service et le secrétariat général.

Il conclut en déclarant que le groupe DC acceptera ces délibérations concernant les comptes 2004.

Quant à **Mme Revillet**, elle déclare:

"De même que chacun et chacune dans cette salle, c'est avec une grande satisfaction que nous avons pris connaissance des comptes de l'exercice 2004. Cependant, il est nécessaire de tenter de comprendre cet excédent de revenu de 13 mio. sur les prévisions du budget.

En effet, le rendement du centime additionnel sur les personnes physiques a peu augmenté soit de 1,3 mio., alors que sur les personnes morales il a augmenté de 6,8 mio., sans compter la taxe professionnelle qui a tout de même augmenté de 1,1 mio.

Par ailleurs, les charges de fonctionnement ont diminué de 2 mio. Ceci est principalement dû aux rectifications des provisions des personnes morales sur les années 2001 à 2003. Or, pour établir son budget, le Conseil administratif est dépendant des informations données par le Département des finances et nous désirons exprimer notre indignation face à la désinformation pratiquée par ce dernier.

Les difficultés dues au passage au "post numerando" commencent à dater et nous aurions dû constater une amélioration des prévisions pour les années 2003 et 2004. Au contraire, la rectification pour les impôts 2003 des personnes morales est de presque 25% alors que les rectifications cumulées pour les impôts 2002 ne sont que de 2,5%. Il est bien évident qu'il y a une plus grande fluctuation dans la situation des entreprises que dans celle des personnes physiques, mais à ce point là il s'agit de manipulation politique. A notre avis et comme l'a prouvé la tentative de transfert de charges aux communes, nous sommes face à une tentative d'affaiblir l'état cantonal pour, ensuite, s'attaquer aux administrations communales.

Nous insistons sur le fait qu'une commune doit pouvoir s'appuyer sur des informations fiables afin de répondre aux exigences d'efficacité et de bonne gouvernance; j'ajouterai: d'autant plus à Meyrin, puisque nous sommes au début d'investissements considérables.

Mentionnons également dans les revenus, la vente des droits à bâtir de la place du Village pour CHF 700'000.-, les normes cantonales imposant de créditer ce type de revenu à la signature du contrat et non pas à la réception du montant qui se fera à une date ultérieure.

Les charges ont été bien maîtrisées. Les investissements d'environ 10 mio. sont des travaux courants (4,3 mio. pour la Citadelle, 1,5 mio. d'équipement de l'école de Cointrin) sauf CHF 800'000.- pour la rénovation de Maisonnex.

Ce qui nous amène à parler des grands travaux. Le groupe socialiste est heureux des décisions prises et espère que certains travaux pourront débuter cette année

encore et surtout en 2006. Les bons résultats de l'exercice 2004 nous permettant d'assumer le début des travaux avec nos fonds propres et ainsi repousser le moment d'augmenter les dettes de la Commune.

Mais nous vivons dans une société de plus en plus dure, où la volonté de s'enrichir n'a plus de limites, où les licenciements, les délocalisations sont monnaie courante, ce qui plonge nombre de personnes, de familles dans la précarité et même dans la misère. Pour nous, l'essentiel c'est que chacun chacune puisse vivre dignement et nous continuerons à nous battre pour que la commune de Meyrin intègre une politique sociale digne de ce nom dans tous les domaines de sa compétence et ceci pour les aînés, les familles, les jeunes, les enfants, par exemple le problème du manque de places de crèches, sans oublier les chômeurs et les handicapés.

Nous remercions l'administration et tout particulièrement les finances pour l'excellent travail fourni, les explications claires et détaillées ainsi que leur disponibilité."

**Mme Bordry** déclare:

"Les Verts commenceront par remercier les chefs de service de la Commune, celles et ceux qui nous ont présenté les différents services tout au long des commissions des finances élargies, pour la qualité de leur travail. Ils remercient également Mme Boget, ainsi que le service financier et le secrétaire général pour les efforts entrepris afin d'améliorer la présentation des comptes et ainsi en faciliter la compréhension.

Les Verts approuveront les comptes 2004, parce que nous estimons que les dépenses opérées dans les différents services respectent pleinement les charges du budget 2004. Nous sommes donc pleinement satisfaits, je dirai même plus, reconnaissants du travail effectué et des explications fournies par les uns et les autres.

Petit bémol: nous regrettons la présentation confuse des comptes des investissements passés ou en cours. Ce point devra, dès l'an prochain, faire l'objet d'une séance à part, avec des documents clairs et fiables. En effet, il ne peut être inclus dans l'étude des comptes de fonctionnement.

La lecture des comptes 2004 appelle quelques observations que nous souhaitons formuler ici:

- le boni annoncé de 13 millions peut sembler mirobolant, mais il faut toutefois le relativiser du fait de dépenses budgétées mais non réalisées, comme les postes de la petite enfance, ainsi que du fait des rectificatifs d'impôts qui sont temporaires et qui ne se répéteront probablement pas. Ce boni ne relève pas de l'action communale. Nul sait s'il se répétera ou non, puisqu'il relève de paramètres qui échappent à la Commune. Il est toutefois le bienvenu eu égard aux investissements prévus.
- Le compte rendu a montré la pertinence des décisions prises par notre conseil, après étude en commission école et jeunesse. Nous pensons au succès de plus en plus grand que rencontre la K- fête désormais intégrée à la Maison

Vaudagne, nous pensons à l'ouverture des salles de gymnastique pour le foot du dimanche, à la mise à disposition de locaux en gestion accompagnée, etc. dont les bilans sont largement positifs et qui portent leurs fruits. Ces mesures ont notamment permis à nos travailleurs sociaux d'établir des liens importants avec des jeunes meyrinois qui se sentaient jusqu'alors peu attirés par les structures existantes.

- Nous avons été à nouveau alertés par les dépenses sociales communales qui augmentent face à la montée d'un climat social qui se dégrade: de nombreux salariés ne gagnent plus de quoi entretenir une famille, ceux qu'on appelle pudiquement les working-poops. Le nombre de chômeurs déclaré a également augmenté. C'est la preuve que des efforts constants doivent être faits pour accomplir notre devoir de solidarité, qui lui seul peut garantir une vie harmonieuse dans notre Commune.
- Nous saluons évidemment l'augmentation constante des déchets triés. Cela est dû certainement à une prise de conscience dans la population, mais également grâce à une amélioration des possibilités de tri et un effort constant dans l'information. Ainsi, nous ne sommes pas très loin de l'objectif cantonal pour 2007 de 45%. Cela dit, comme le soulignait un jour, le président Cramer à Meyrin: pour que le canton atteigne en moyenne 45%, il faudra que Meyrin dépasse l'objectif cantonal. Il n'y a donc pas lieu de se reposer sur nos lauriers.
- En matière d'économie d'énergie, des efforts doivent et peuvent être encore faits. L'absence de notre responsable en énergie a freiné des initiatives qui devaient être prises. Nous reviendrons ces prochains mois avec une série de propositions, concernant des mesures énergétiques. Nous considérons notamment toujours que la décision du Conseil municipal concernant l'énergie verte n'a pas été respectée. Nous demandons à la Commune de s'associer à l'Etat pour répertorier les toitures des bâtiments communaux propices à des installations solaires photovoltaïques.
- Nous avons enfin également observé une consommation d'eau impressionnante pour l'arrosage des terrains de foot et un coût exorbitant. Nous espérons que les futurs terrains synthétiques et bientôt la récupération de l'eau de pluie par le lac des Vernes pour l'arrosage permettront des économies importantes.

En bref et en conclusion, l'étude des comptes, même si elle porte sur une action passée, n'en reste pas moins riche en leçons qui alimenteront notre réflexion à venir, notamment dans l'élaboration du budget 2006. Pour l'heure, il s'agit d'approuver les comptes. En commission, à l'instar de tous les autres groupes, les Verts ont préavisé favorablement les charges et les recettes. Ils en feront de même ce soir.

Merci de votre attention."

La parole est donnée à **M. Kirschmann** qui fait la déclaration suivante:

"L'ampleur prise par le montant des excédents de recettes depuis quelques années provient en grande partie de la faiblesse de nos investissements. Ceux qui ont soutenu l'augmentation du centime lors du vote du budget, pour les dépenses occasionnées par ceux-ci, ont-ils vu juste? On peut en douter lorsque l'on connaît le paquet ficelé de projet soumis au municipal et les divergences de vue des différents groupes au sujet des priorités.

La crèche est le seul projet qui puisse trouver éventuellement un consensus au sein de notre Conseil, car personne ne veut passer pour un bourreau d'enfants. La réalisation de la 5<sup>ème</sup> étape du centre sportif devra-t-elle encore attendre sur le projet des Vergers, après avoir attendu la résolution des problèmes de l'assainissement?

La construction du P1 est loin de faire l'unanimité pas plus que la venue du tram. Bien d'autres projets voient leurs réalisations reportées faute de courage politique face aux oppositions.

Vu le peu d'espoir de voir les investissements prévus démarrer dans un proche avenir, le groupe libéral votera les comptes 2004, mais il demande au Conseil administratif une étude du budget 2006 avec un centime à 40."

**Mme Zwick-Merchan** fait part de la position de son groupe:

"Plusieurs séances de la commission des finances élargie nous ont permis, comme chaque année, de prendre contact avec les chefs de service, de leur poser toutes les questions concernant la clarification de certains résultats des comptes et de percevoir ainsi les difficultés inhérentes à chaque service de la Commune.

C'est un exercice extrêmement important pour nous, conseillers municipaux, afin de connaître ce qui se passe à tous les niveaux et pour essayer pendant l'année, à travers les commissions, d'améliorer certaines conditions que nous ne pourrions plus ignorer.

L'AdG remercie chaque employé-e de la Commune qui a fait un bon travail pendant l'année et qui a bien voulu nous donner toutes les explications demandées.

Nous comprenons les difficultés des services comme celui de l'énergie et bâtiments dues à l'absence par maladie de M. Collados à qui nous souhaitons un prompt rétablissement.

Les changements de personnel au service de la comptabilité et des ressources humaines n'ont pas dû être faciles pour ce service et ses nouveaux responsables, mais ils ont réussi à nous présenter les comptes dans les meilleures conditions possibles. Soyez-en remerciés.

L'AdG acceptera la délibération N° 09a/2005. relative au dépassement du budget de fonctionnement de CHF 2'661'160,08 et approuvera la délibération No 10a/2005 relative aux comptes de fonctionnement, des investissements et du compte de variation de la fortune et du bilan 2004.

Les montants les plus significatifs dans les dépassements du budget de fonctionnement concernent, d'une part l'encouragement à la culture et, d'autre part, l'aide sociale aux personnes physiques.

Si, pour la première fonction susmentionnée, le dépassement peut nous donner une certaine satisfaction car tout investissement dans la culture est un progrès, la deuxième, relative à l'aide sociale, est un dépassement préoccupant car cela confirme l'augmentation du chômage, de la pauvreté, des difficultés des familles à boucler leur budget et, par opposition à la culture, c'est une régression sociale alarmante.

La deuxième partie de ce rapport concerne les investissements et les différentes commissions conjointes d'urbanisme et des finances que nous avons eues.

Nous apprécions l'effort que le Conseil administratif a fait pour nous "forcer" à une réflexion toujours plus affinée des différents scénarii qui se sont succédés tout au long de chaque réunion et remercions MM. Solai et Cela du travail mené et des explications données à ce sujet.

Merci aussi pour la réponse partielle de M. Solai à notre demande des simulations particulières, en attendant une réponse complète.

Toutefois, le changement à chaque fois des documents que nous venions d'étudier et qui n'avaient plus raison d'être par la suite et le changement de nomination à chaque fois des investissements (obligatoires, non obligatoires, influençables, non influençables) nous ont un peu perturbés.

Toutes les simulations ont eu une raison d'être, même si nous sommes conscients que d'ici 2012 beaucoup d'éléments auront certainement bien changé, soit en ce qui concerne les revenus que les chargés, qui auront été influencés par les investissements qui seront réellement faits.

Il reste le souhait et la volonté du Conseil municipal de faire avancer les projets. Nous avons discuté des priorités qui nous ont été proposées et chaque groupe s'est exprimé selon sa vision personnelle, mais pour concrétiser ces projets, il faudra bien s'entendre globalement sur les priorités.

Plusieurs points forts ont été clairement exprimés:

- L'assainissement doit se faire à court terme, pour deux raisons fondamentales: l'environnement et l'arrivée des eaux claires au lac de Vernes.
- La patinoire pourrait être plus modeste.
- Il faut clarifier le partenariat pour la construction du parking P1.
- La construction de la nouvelle crèche est très urgente (112 enfants en liste d'attente).
- La mairie pourrait se faire de façon provisoire en prolongeant le bâtiment existant.

En ce qui concerne les hypothèses financières:

Nous demandons de maintenir une progression de 2,5% des charges de personnel et voir, fin 2007, sa répercussion sur les comptes de financement, en vertu des nouvelles charges.

Nous ne voulons pas baisser le centime additionnel, mais nous ne sommes pas non plus partisans de trop l'augmenter. Il faudra seulement se rappeler qu'il faut arriver à 48 cts pour avoir le droit aux subventions. Elles pourraient être intéressantes pour certains investissements.

La planification des investissements (pages 12 à 15 du plan d'investissements du 27.04.05) nous semble absolument nécessaire pour pouvoir suivre leur évolution.

Merci de votre attention."

**Mme Boget** désire conclure cette étude des comptes même si certaines grandes lignes se retrouvent dans les déclarations de tous les groupes. Elle commence par remercier M. Kirschmann pour son rapport et remercie également tous les groupes qui ont travaillé pour livrer leur analyse des chiffres.

Elle ne désire pas répondre sur les points de divergence et souhaite d'avantage souligner ce qui ressort de manière commune dans toutes les déclarations, c'est-à-dire une volonté commune d'utiliser à bon escient la fortune de la Commune afin de l'investir dans des projets rassembleurs. Elle constate que si tous les points d'accord ne sont pas encore déterminés, la réflexion, en revanche, est menée. Elle a entendu une volonté très forte de commencer, il n'est plus possible de piétiner et elle salue cette volonté d'affronter des choix et d'assumer des responsabilités vis-à-vis de l'électorat.

Au nom de Conseil administratif, elle adresse des remerciements à l'ensemble du Municipal pour les réflexions et pour la détermination exprimée ce soir, elle souhaite que ces affirmations soient rapidement concrétisées par des votes.

Plus personne ne demandant la parole, **Mme Girardet** met au vote les différentes délibérations:

a) **Délibération No 09a/2005**

**relative à l'approbation des crédits budgétaires de fonctionnement supplémentaires 2004**

---

Vu l'article 30, al. 1, lettre d) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Vu le rapport de la commission des finances,

Le Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 17 mai 2005,

**D E C I D E**

**PAR 30 OUI, SOIT A L'UNANIMITE**

d'accepter les crédits budgétaires de fonctionnement supplémentaires 2004 suivants, pour un montant total de CHF 2'661'160,08, soit :

No	Libellé	Dépassement en CHF
<b>0</b>	<b><u>RECAP. ADMINISTRATION GENERALE</u></b>	
<b>01</b>	<b>CONSEIL MUNICIPAL</b>	
300	AUTORITES ET COMMISSIONS	36'487.25
309	AUTRES CHARGES DE PERSONNEL	3'396.00
318	HONORAIRES ET PRESTATIONS SERVICE	7'987.63
<b>02</b>	<b>CONSEIL ADMINISTRATIF</b>	
304	CAISSE DE PENSION ET PREVOYANCE	7'523.00
305	ASSURANCES MALADIE' ACCIDENTS	4'453.45
<b>05</b>	<b>ADMINISTRATION GENERALE</b>	
308	PERSONNEL INTERIMAIRE	52'373.55
310	FOURNITURES DE BUREAU, IMPRIMES	39'576.70
318	HONORAIRES ET PRESTATIONS SERVICE	62'635.97
<b>08</b>	<b>IMMEUBLES DU P.A.</b>	
313	ACHATS FOURNITURES ET MARCHANDISES	600.95
316	LOYERS, FERMAGES ET REDEVANCES	3'264.80
<b>09</b>	<b>AUTRES CHARGES ET REVENUS</b>	
351	CANTONS	30.70
<b>1</b>	<b><u>SECURITE PUBLIQUE</u></b>	
<b>10</b>	<b>ETAT CIVIL</b>	
351	CANTONS	60'953.40
<b>11</b>	<b>SECURITE MUNICIPALE</b>	
304	CAISSE DE PENSION ET PREVOYANCE	4'232.10
310	FOURNITURES DE BUREAU, IMPRIMES	5'428.50
313	ACHATS FOURNITURES ET MARCHANDISES	220.43
318	HONORAIRES ET PRESTATIONS SERVICE	909.34
319	FRAIS DIVERS	1'120.67
<b>14</b>	<b>INCENDIE ET SECOURS</b>	
313	ACHATS FOURNITURES ET MARCHANDISES	1'273.68
315	ENTRETIEN D'OBJETS MOBILIERS	378.65
318	HONORAIRES ET PRESTATIONS SERVICE	21'377.60
331	PATRIMOINE ADMINISTRATIF	542.00

352	COMMUNES	5'799.80
<b>2</b>	<b><u>ENSEIGNEMENT ET FORMATION</u></b>	
<b>21</b>	<b>ECOLES PUBLIQUES</b>	
301	TRAITEMENT DU PERSONNEL	26'942.75
303	ASSURANCES SOCIALES	29.90
305	ASSURANCES MALADIE, ACCIDENTS	5'982.55
310	FOURNITURES DE BUREAU, IMPRIMES	1'325.00
312	EAU, ENERGIE, COMBUSTIBLES	18'419.45
314	ENTRETIEN IMMEUBLES PAR DES TIERS	114'464.55
317	DEDOMMAGEMENTS	716.50
331	PATRIMOINE ADMINISTRATIF	3'434.12
361	CANTONS	3'432.00
<b>3</b>	<b><u>CULTURE ET LOISIRS</u></b>	
<b>30</b>	<b>ENCOURAGEMENT A LA CULTURE</b>	
301	TRAITEMENT DU PERSONNEL	120'661.90
303	ASSURANCES SOCIALES	10'076.65
304	CAISSE DE PENSION ET PREVOYANCE	13'466.80
305	ASSURANCES MALADIE, ACCIDENTS	124.65
314	ENTRETIEN IMMEUBLES PAR DES TIERS	19'451.14
315	ENTRETIEN D'OBJETS MOBILIERS	545.43
318	HONORAIRES ET PRESTATIONS SERVICE	733'553.49
331	PATRIMOINE ADMINISTRATIF	343'983.85
365	INSTITUTIONS PRIVEES	115'580.87
<b>33</b>	<b>PARCS ET PROMENADES</b>	
301	TRAITEMENT DU PERSONNEL	34'762.95
303	ASSURANCES SOCIALES	4'411.15
304	CAISSE DE PENSION ET PREVOYANCE	2'644.25
305	ASSURANCES MALADIE, ACCIDENTS	5'052.00
312	EAU, ENERGIE, COMBUSTIBLES	1'547.04
314	ENTRETIEN IMMEUBLES PAR DES TIERS	9'527.77
315	ENTRETIEN D'OBJETS MOBILIER	302.78
<b>34</b>	<b>SPORTS</b>	
301	TRAITEMENT DU PERSONNEL	9'909.05
305	ASSURANCES MALADIE' ACCIDENTS	1'434.70
306	PRESTATIONS EN NATURE	1'729.39
314	ENTRETIEN IMMEUBLES PAR DES TIERS	1'364.20
365	INSTITUTIONS PRIVEES	47'470.30
<b>35</b>	<b>AUTRES LOISIRS</b>	
311	MOBILIER, MACHINES, VEHICULES'MAT.	12'542.59
318	HONORAIRES ET PRESTATIONS SERVICE	185.70
366	PERSONNES PHYSIQUES	10'908.55
<b>5</b>	<b><u>PREVOYANCE SOCIALE</u></b>	
<b>54</b>	<b>INSTITUTIONS POUR LA JEUNESSE</b>	

304	CAISSE DE PENSION ET PREVOYANCE	31'503.85
310	FOURNITURES DE BUREAU, IMPRIMES	2'000.60
312	EAU, ENERGIE, COMBUSTIBLES	727.98
314	ENTRETIEN IMMEUBLES PAR DES TIERS	10'766.41
361	CANTONS	347.03
<b>58</b>	<b>AIDE SOCIALE</b>	
305	ASSURANCES MALADIE, ACCIDENTS	4'817.95
306	PRESTATIONS EN NATURE	382.20
311	MOBILIER, MACHINES, VEHICULES, MAT.	2'756.20
330	PATRIMOINE FINANCIER	62'834.30
366	PERSONNES PHYSIQUES	125'106.85
<b>6</b>	<b><u>TRAFIC</u></b>	
<b>62</b>	<b>ROUTES COMMUNALES</b>	
305	ASSURANCES MALADIE, ACCIDENTS	4'497.75
306	PRESTATIONS EN NATURE	840.15
314	ENTRETIEN IMMEUBLES PAR DES TIERS	994.15
316	LOYERS, FERMAGES ET REDEVANCES	3'112.40
319	FRAIS DIVERS	36.50
331	PATRIMOINE ADMINISTRATIF	31'589.08
<b>65</b>	<b>TRAFIC REGIONAL</b>	
314	ENTRETIEN IMMEUBLES PAR DES TIERS	3'716.65
<b>7</b>	<b><u>PROTECTION &amp; AMENAG. ENVIRONNEMENT</u></b>	
<b>71</b>	<b>PROTECTION DES EAUX</b>	
312	EAU, ENERGIE, COMBUSTIBLES	9'876.00
314	ENTRETIEN IMMEUBLES PAR DES TIERS	70.55
<b>72</b>	<b>TRAITEMENT DES DECHETS</b>	
301	TRAITEMENT DU PERSONNEL	4'240.45
313	ACHATS FOURNITURES ET MARCHANDISES	1'878.48
315	ENTRETIEN D'OBJETS MOBILIERS	7'695.05
316	LOYERS, FERMAGES ET REDEVANCE	2'538.59
318	HONORAIRES ET PRESTATIONS SERVICE	5'395.01
351	CANTONS	42'703.50
<b>74</b>	<b>CIMETIERES ET CREMATOIRES</b>	
311	MOBILIER, MACHINES, VEHICULES, MAT.	306.65
312	EAU, ENERGIE, COMBUSTIBLES	10'662.30
318	HONORAIRES ET PRESTATIONS SERVICE	135.45
<b>9</b>	<b><u>FINANCES ET IMPOTS</u></b>	
<b>90</b>	<b>IMPOTS</b>	
351	CANTONS	226'756.16
<b>94</b>	<b>CHARGES ET REVENUS DES CAPITAUX</b>	
331	PATRIMOINE ADMINISTRATIF	20'000.00

<b>95</b>	<b>IMMEUBLES/TERRAINS PATRIM. FINAN.</b>	
312	EAU, ENERGIE, COMBUSTIBLES	43.25
314	ENTRETIEN IMMEUBLES PAR DES TIERS	27'553.80
318	HONORAIRES ET PRESTATIONS SERVICE	18'724.60
	<b><u>TOTAL</u></b>	<b><u>2'661'160.08</u></b>

Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.

\*\*\*\*\*

b) **Délibération No 10a/2005**

**relative à l'approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2004**

---

Vu le compte administratif pour l'exercice 2004 qui comprend le compte de fonctionnement et le compte d'investissement,

Vu le compte rendu financier pour l'exercice 2004 qui comprend le bilan et les tableaux demandés par le Département de l'intérieur, de l'agriculture et de l'environnement,

Vu les articles 30, al. 1, lettre f, et 75, al. 1, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu le rapport de la commission des finances,

Le Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 17 mai 2005,

**D E C I D E**

**PAR 30 OUI, SOIT A L'UNANIMITE**

1. d'approuver le compte rendu financier de l'exercice 2004,
2. d'approuver le compte de fonctionnement 2004 pour un montant de CHF 60'309'435.67 aux charges et de CHF 73'347'735.07 aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à CHF 13'038'299.40,
3. d'approuver le compte d'investissement 2004 pour un montant de CHF 10'010'905.38 aux dépenses et de CHF 1'707'865.35 aux recettes, les investissements nets s'élevant à CHF 8'303'040.03,

4. d'approuver le financement des investissements nets de CHF 8'303'040.03 par l'autofinancement à raison de CHF 22'562'641.84 au moyen de la somme de CHF 9'524'342.44 représentant les amortissements inscrits au compte de fonctionnement, et au moyen de l'excédent de revenus du compte de fonctionnement s'élevant à CHF 13'038'299.40,
5. d'approuver l'augmentation de la fortune nette s'élevant à CHF 13'038'299.40 représentant l'excédent de revenus du compte de fonctionnement 2004,
6. d'approuver le bilan au 31 décembre 2004, totalisant à l'actif un montant de CHF 151'324'587.16 qui se compose de:

• Patrimoine financier (natures 10 à 13)	CHF	51'255'744.51
• Patrimoine administratif (natures 14 à 17)		100'068'842.65
• Avances aux financements spéciaux (nature 18)		0.00
• Découvert (nature 19)		0.00
Total de l'actif	CHF	151'324'587.16

et au passif un montant de CHF 151'324'587.16 qui se compose de:

• Engagements courants et passifs transitoires		
• (natures 20 et 25)	CHF	2'761'960.69
• Dettes à court, moyen et long termes (natures 21 et 22)		14'500'000.00
• Engagements envers des entités particulières (nature 23)		991'126.73
• Provisions (nature 24)		10'303'648.00
• Engagements envers les financements spéciaux et les		
• préfinancements (nature 28)		7'268'799.85
• Fortune nette (nature 29)		115'499'051.89
Total du passif	CHF	151'324'587.16

Les engagements en faveur de tiers hors bilan s'élèvent au 31.12.2004 à CHF 26'292'575.50.

\*\*\*\*\*

Concernant la délibération No 11a/2005 et la délibération No 12a/2005, **M. Kirschmann** propose le retrait du considérant stipulant "vu le rapport de la commission des finances", étant donné que ces délibérations n'ont pas été étudiées en commission des finances.

**Mme Girardet** met aux voix ces deux amendements qui sont **ACCEPTES A L'UNANIMITE**.

#### **c) Délibération No 11a/2004**

**relative à l'approbation du rapport de gestion 2004 de la Fondation Nouveau Meyrin**

---

Vu le rapport présenté par le Conseil de la Fondation Nouveau Meyrin;

Le Conseil municipal, dans sa séance du 17 mai 2005,

**D E C I D E**

**PAR 29 OUI et 1 ABSTENTION**

d'accepter le rapport de gestion 2004 de la Fondation Nouveau Meyrin.

\*\*\*\*\*

d) **Délibération No 12/2004**

**relative à l'approbation du rapport de gestion 2004 du Groupement intercommunal de protection civile de Meyrin-Mandement (OPC Meyrin-Mandement)**

---

Vu l'article 8 des statuts de l'OPC Meyrin-Mandement;

Vu le rapport et les comptes présentés par le Conseil administratif;

Le Conseil municipal, dans sa séance du 17 mai 2005,

**D E C I D E**

**PAR 29 OUI et 1 ABSTENTION**

d'accepter le rapport de gestion 2004 de l'OPC Meyrin-Mandement.

\* \* \*

Mme Girardet annonce une petite pause de 10 minutes et demande à chaque conseiller ayant approuvé les comptes de bien vouloir signer la feuille y relative.

*[Courte pause de 10 minutes.]*

**Mme Girardet** explique que, pour sa dernière séance, et avec l'aide de M. Chatelain, elle a décidé de fleurir tout le monde avec une orchidée.

*[Applaudissements.]*

**17. Résolution présentée par M. J.-Ph. Hulliger, au nom des socialistes, concernant les mesures à prendre pour éviter les nuisances engendrées par les travaux liés à la réalisation du quartier de logements de Monthoux (projet No 06/2005)**

**M. Hulliger** rappelle qu'en début de séance il a été donné lecture d'une pétition adressée par l'Association Village Meyrin Ouest et fait part de son désir d'établir un petit historique sur la naissance de cette résolution.

"Cette résolution est née suite à l'autorisation de construire définitive qui a été accordée pour la réalisation du quartier de logements de Monthoux, délivrée le 24 avril 2005; cela faisait déjà une dizaine d'année qu'il y avait un plan localisé de quartier sur cette parcelle.

Le début des travaux a été fixé au mois de juin et l'on va se retrouver avec un projet assez conséquent vu qu'il est prévu d'y installer huit nouveaux bâtiments de dimensions relativement importantes et l'on peut s'attendre à des nuisances dues à ce chantier qui va durer environ 18 mois. De plus, l'emplacement de ce terrain est relativement mal situé puisqu'au niveau des accès il y a peu de possibilité pour permettre aux véhicules lourds d'accéder à ce chantier. Lors de l'assemblée générale de l'Association Village Meyrin Ouest, la problématique de l'accès au chantier avait été soulevée et M. Sansonnens avait répondu que les véhicules du chantier ne transiteront en aucun cas par le Village, reste à savoir où exactement s'arrête le Village."

**M. Hulliger** relate qu'il a eu accès au plan du chantier où les accès au chantier se font par le chemin Edmond-Rochat. Il estime que ce chemin est inadapté de par sa taille et de par sa situation (c'est un chemin sans issue). Il pense également qu'il faudra une autorisation de la Commune pour autoriser l'accès par ce chemin là. Il faut donc trouver des solutions permettant d'éviter au maximum les nuisances dues à ce chantier.

Actuellement, il explique qu'il n'y a qu'un seul accès sur cette parcelle qui pourrait être envisagé, soit par le chemin Edmond-Rochat, par le chemin du Vieux-Bureau et par la rue Emma-Kammacher. L'idée qu'il propose, c'est d'accéder à cette parcelle par le chemin Alphonse-Large bien que celui-ci n'ait pas d'accès direct sur ce terrain, il y aurait la possibilité de passer d'un côté de l'immeuble de la Confédération en empruntant un terrain privé.

Comme les travaux doivent débuter d'ici 15 jours, il explique que cette résolution est présentée "en urgence" et demande un vote immédiat de manière à trouver la bonne solution permettant d'éviter toutes ces nuisances et tout ce transit à travers le Village.

Il conclut en relatant que cette résolution demande que la Commune accorde un droit de passage sur la parcelle qui se situe en dessous de l'école de Monthoux de manière à ce que les véhicules ne transitent que par le chemin Alphonse-Large et ne passent pas par le chemin Edmond-Rochat.

**M. Sansonnens** agrée les propos de M. Hulliger et assure qu'il n'y aura pas de transit au niveau des différentes rues du Village qui ont été citées plus haut. Il ajoute que comme déjà signalé lors de la séance du Bureau, des contacts ont d'ores et déjà été pris notamment avec le président de la coopérative avoisinante "Le Carillon" qui semble favorable à cet arrangement. Il tient à souligner qu'il faudra également prendre l'avis de l'OTC (Office des transports et de la circulation) dans le cadre de cette opération.

De plus, il précise qu'il ne s'agit pas d'un terrain privé, mais d'un terrain en droit de superficie.

Il conclut en déclarant qu'à ce jour, il y a des discussions en cours, la coopérative doit prendre position, mais sur le principe tout le monde est d'accord sur l'accès au chantier par la route Alphonse-Large dans le secteur du "Carillon" et qu'il n'y aura pas de trafic sur le chemin Edmond-Rochat.

**Mme Girardet** rappelle que la pétition sera remise au Conseil administratif et met aux voix le vote immédiat de cette résolution, ce qui est **ACCEPTE A L'UNANIMITE**.

**M. Girardet** déclare que le groupe démocrate-chrétien est favorable à cette résolution et sera également favorable à la proposition du Bureau concernant la pétition, à savoir qu'elle accompagne la résolution. Il ajoute que les travaux qui vont être entrepris sont sur un droit de superficie et la Commune peut offrir cette possibilité de passage pour le bien-être des riverains et du Village. Il approuve le vote direct de cette résolution car, le cas échéant, si le désir n'avait pas été préavisé, la Commune ne pourrait pas envisager le passage sur le chemin Alphonse-Large étant donné que tout dépend de l'autorisation qui va être octroyée par la fondation "Le Carillon". Pour prévenir un vote négatif, il propose que cette alternative soit offerte également au Conseil administratif pour résoudre ce problème.

**M. Hulliger** tient à préciser que l'entrée du chantier se fera à la hauteur du chemin Alphonse-Caillat ce qui signifie qu'une partie du chemin Edmond-Rochat sera quand même utilisée et un début de chantier entraîne une circulation intense; il faudra s'attendre à un défilé de camions sur ce chemin Edmond-Rochat dans l'hypothèse où "Le Carillon" donne son aval. En cas de refus du "Carillon" de laisser passer les camions, l'alternative du côté de l'école de Monthoux paraît être une alternative acceptable, car elle permet d'éviter d'utiliser des voies carrossables fréquentées par les locataires de l'immeuble du "Carillon" et par les propriétaires des villas avoisinantes.

Il ajoute que l'accès par le terrain de l'école de Monthoux serait isolé, il ne gênerait pas la circulation et ne risquerait pas d'engorger cette partie du Village.

**M. Charpier** se demande s'il ne conviendrait pas de faire un recours "pour la forme" que l'on pourrait par la suite retirer, car l'on se retrouve dépendant de la décision du "Carillon". Il demande si dans le préavis donné par la Commune, il a été demandé formellement que tout ce trafic se fasse par l'autre côté.

**M. Sansonnens** signale que l'on n'est pas en phase de recours, mais en phase de discussion, il ne faut pas heurter les gens avant d'arriver à des conclusions. Il ajoute qu'il ne voit aucune objection à passer cette résolution en vote immédiat, mais il aurait souhaité que l'on définisse d'autoriser l'accès au futur chantier par la rue Alphonse-Large sans préciser la parcelle. Il désire avoir la liberté de discuter avec les coopératives de manière à trouver la meilleure solution qui satisfasse tout le monde.

**M. Hulliger** concède que le Conseil administratif est en pleine négociation, mais il faut se préparer à un éventuel refus. Il ajoute qu'il n'est pas dans son intention de péjorer ces négociations, d'autant plus que dans un proche avenir viendra une autre résolution demandant un passage sur la rue Alphonse-Large depuis ces terrains-là, via une borne électrique télécommandée. Toutefois, il fait part de son approbation à arrêter le point 1 après "...Alphonse-Large." et supprimer, le cas échéant, le point 2.

**Mme Girardet** demande s'il désire bien supprimer "...sur la parcelle No 14227".

**M. Hulliger** agrée cette modification tout en spécifiant que cela laisse deux possibilités.

**M. Devaud** désire avoir une information concernant le coût engendré par cette acceptation car l'endroit proposé semble assez accidenté, notamment par une haie d'arbres et désire savoir qui paiera, le cas échéant, les aménagements de cet accès au chantier.

**M. Sansonnens** lui répond que jusqu'à présent cet aspect-là n'a pas été évoqué, bien qu'il apparaisse clairement que cela sera pris en charge par les constructeurs des immeubles.

**Mme Girardet** soumet au vote la **résolution No 06/2005**, en ayant préalablement notifié le retrait de "...sur la parcelle No 14227" ainsi que le retrait du point 2 des "décides"

**présentée par M. J.-Ph. Hulliger, au nom des socialistes, concernant les mesures à prendre pour éviter les nuisances engendrées par les travaux liés à la réalisation du quartier de logements de Monthoux**

---

Vu l'autorisation définitive de construire No 99286 parue dans la feuille d'avis du mercredi 27 avril 2005;

Vu le début des travaux prévu au mois de juin 2005;

Vu les nuisances engendrées par les camions d'approvisionnement du chantier et d'évacuation des terres devant transiter par le village de Meyrin (rue Emma-Kammacher, chemin du Vieux-Bureau, chemin Edmond-Rochat);

Vu les portes d'entrée et de sortie du chantier aménagées sur le chemin Edmond-Rochat.

Le Conseil municipal, dans sa séance du 17 mai 2005

**D E C I D E**  
**PAR 30 OUI, SOIT A L'UNANIMITE**

de demander au Conseil administratif:

1. d'autoriser l'accès au chantier du futur quartier de logements Monthoux par la rue Alphonse-Large.

**M. Girardet** propose de voter le renvoi de la pétition au Conseil administratif avec la résolution qui vient d'être votée.

**Mme Girardet** met aux voix le renvoi de la pétition au Conseil administratif accompagné de la résolution, ce qui est **ACCEPTE A L'UNANIMITE**.

\* \* \*

**18. Motion présentée par J.-F. Girardet, au nom du groupe démocrate-chrétien, demandant l'utilisation progressive du bio-carburant comme une alternative économique et écologique aux carburants fossiles à Meyrin**

**M. Girardet** explique que cette motion doit être votée immédiatement vu qu'elle sera renvoyée directement au Conseil administratif, pour autant que sa proposition réussisse à convaincre tout le monde. Il s'agit pour le Conseil administratif de faire une étude sur les perspectives à terme d'une utilisation progressive du bio carburant en remplacement des carburants fossiles. Par cette motion, il demande également qu'un minimum de renseignement soit donné concernant les délais à prévoir pour cette utilisation progressive, ainsi qu'une projection sur les coûts envisagés pour un tel investissement de mise en oeuvre.

Il soumet également au Conseil administratif afin qu'une synergie soit entreprise entre les milieux concernés, soit la Confédération, l'Etat de Genève, les milieux agricoles et les distributeurs de carburants, afin de déterminer si Meyrin désire s'engager dans cette voie pour être à la hauteur de son label "Meyrin cité de l'énergie".

Il encourage le Municipal à voter cette motion afin de pouvoir engager une recherche à ce niveau.

**M. Ducrot** déclare que ce projet de motion le réjouit pour plusieurs raisons:

- dans le cadre de Meyrin cité de l'énergie, la Commune a l'obligation, dans une certaine mesure, d'utiliser du bio-carburant,
- en 2001 déjà, par le biais d'une délibération présentée, il s'agissait d'acquérir des véhicules offrant la possibilité d'utiliser des bio-carburants. A l'époque, le Conseil municipal avait refusé la perspective d'acheter des véhicules fonctionnant avec du bio-carburant.

Il annonce que si la motion est votée ce soir, une prochaine délibération concernant l'acquisition de véhicules utilisant du bio-carburant sera prochainement présentée, avec les incidences financières y relatives.

**Mme Girardet** soumet au vote le projet de motion

**présentée par J.-F. Girardet, au nom du groupe démocrate-chrétien, demandant d'étudier l'utilisation progressive du bio-carburant comme une alternative économique et écologique aux carburants fossiles à Meyrin**

---

Considérant les limites de l'approvisionnement en carburants fossiles et plus particulièrement les coûts croissants de cette énergie;

Considérant que les bio-carburants pourraient être à terme une solution alternative aux problèmes environnementaux;

Considérant que l'innovation et la recherche dans l'esprit de notre Aenda 21 communal pourraient être génératrices d'emplois sur la Commune;

Considérant que Meyrin a obtenu en 2002 le label de "cité de l'énergie";

Considérant que l'agriculture genevoise pourrait profiter d'une nouvelle source de production locale.

Le Conseil municipal, dans sa séance du 17 mai 2005,

**invite le Conseil administratif à étudier:**

**PAR 30 OUI, SOIT A L'UNANIMITE**

1. les perspectives à terme d'une utilisation progressive du bio-carburant en remplacement des carburants fossiles,
2. les délais et les coûts d'investissement d'une telle mise en œuvre,

3. les synergies possibles entre tous les milieux concernés (CH, Etat de GE, milieux agricoles, distributeurs de carburants, etc.).

\* \* \*

## **19. Projets de résolutions**

**M. Devaud** annonce la prochaine présentation, en juin ou en septembre, d'un projet de résolution relatif au chauffage à distance, notamment d'une chaufferie à bois qui permettrait d'alimenter les bâtiments communaux. Il ajoute qu'à la veille de grands chantiers sur Meyrin, c'est le moment idéal pour s'attaquer à cette problématique, car il serait judicieux d'installer les tuyaux avant de reboucher les trous.

\* \* \*

## **20. Projets de motions**

Néant.

\* \* \*

## **21. Propositions individuelles**

Néant.

\* \* \*

## **22. Questions**

**M. Tremblet** demande au Conseil administratif l'état d'avancement du triangle du Bournoud. Il lui semblerait que certaines personnes intéressées par l'achat d'un appartement dans ce triangle sont allées jusqu'au bout de leur démarche, démarche qui serait restée en suspens suite à un préavis émis par la commune de Meyrin. Il désire savoir si le projet démarrera prochainement.

**M. Sansonnens** lui répond qu'actuellement il n'y a pas de problème, la Commune accorde des droits de superficie et les documents sont en cours d'élaboration. Les autorisations de construire sont à disposition, c'est donc dans un avenir très proche que ces constructions vont démarrer.

\*\*\*\*\*

**M. Schweizer** explique que la seconde porte du passage entre la cure et l'église est toujours fermée. Cela est gênant car plusieurs personnes âgées se sont retrouvées coincées devant cette porte et essaient désespérément de l'ouvrir. Il raconte qu'une fois il a même dû aider une petite mamie à escalader la barrière car elle ne voulait pas faire demi-tour. Il estime qu'il faudrait voir avec M. le curé afin qu'il veuille bien nous donner un jour les clés du paradis pour permettre aux gens de passer de la place à la rue Virginio-Malnati.

**M. Ducrot** rétorque que les voies du seigneur sont impénétrables.

*[Rires.]*

Cependant, il explique qu'il s'agit d'une propriété privée appartenant à la cure et qu'il ne sait pas si le conseil de paroisse veut tolérer un certain nombre de personnes qui traversent sa propriété. Il conclut en déclarant qu'il interrogera les voies du seigneur.

\*\*\*\*\*

**M. Schweizer** fait part de son indignation quant aux dates de péremption figurant sur les bouteilles d'eau mises à disposition lors des séances de commission et des séances plénières. Il relate qu'il y a quelque temps, il a eu des problèmes gastriques et s'est demandé si cela pouvait venir de l'ingestion de produits dont la date est périmée. Il relate qu'il a déjà fait remarquer cet état de fait, mais se rendant compte que rien n'a changé, il déclare être navré que la communication ne passe pas.

Il conclut que, soit c'est le moyen qui a été trouvé pour achever les conseillers municipaux, soit alors il faudra prévoir des réserves de papier hygiénique aux toilettes.

*[Rires.]*

**M. Ducrot** répond que le Conseil administratif n'est pas de la faculté de médecine et n'a pas les compétences pour faire une corrélation entre l'état de santé de M. Schweizer et les boissons dont la date de consommation est dépassée. Il constate que le Conseil administratif est bien servi sur les tables vu que l'échéance de ses bouteilles d'eau est au 18 juin 2006. Cependant, il promet que le nécessaire sera fait afin de retirer toutes les boissons dont la date est dépassée.

\*\*\*\*\*

Concernant le parking de Meyrin-Village, **M. Schweizer** se demande pourquoi celui-ci n'a pas de case pour personnes handicapées, car il y a un lift qui peut être utilisé. Il relate qu'il y a deux places pour handicapés en face de la banque et de la poste, mais il ne voit pas pourquoi il n'y a pas de places, à l'abri, dans le parking souterrain de Meyrin-Village.

De plus, sur le cul-de-sac de la rue Virginio-Malnati où il y a quelques places d'une durée de 30 minutes, **M. Schweizer** demande si l'on pouvait étudier la possibilité de mettre les voitures en épi, ce qui permettrait de mettre plus de voitures, et de remplacer les horodateurs par une zone bleue. Il ajoute que cela permettrait la venue de clients pour le marché du jeudi matin et d'autant plus qu'à l'heure actuelle il n'y a plus une seule place non payante pour les habitants de Meyrin-Village.

**M. Ducrot** répond que concernant la plaque de parking pour handicapés, cette problématique sera discutée dans le cadre du conseil d'administration du parking de Meyrin-Village SA, car les handicapés doivent effectivement pouvoir bénéficier d'une place dans ce parking.

Quant au parking en épi dans le cul-de-sac, **M. Ducrot** tient à rappeler que le nombre de places de parc à disposition du public sur Virginio-Malnati, Grand-Puits et devant la banque et la poste, est identique à celui d'auparavant. Il rappelle que pour cette place du Village, la priorité a été donnée aux piétons, par choix, et en rajoutant encore des places de parc, cela serait au détriment de l'accessibilité aux différentes maisons qui se situent le long de ce chemin. De plus, il ajoute que des places de parc en épi représentent un danger supplémentaire pour les enfants. Il ne pense pas que l'on ait un dû à la voiture, et estime qu'il y a lieu d'avoir une autre philosophie, la voie publique n'étant pas un garage.

Il rappelle qu'il y a des places de parc dans le parking de Meyrin-Village, certes payantes, mais que le parking ne peut pas vivre de la manne des voies du seigneur, mais de la monnaie des automobilistes qui l'utilisent; sans quoi ce parking serait en faillite.

\*\*\*\*\*

**M. Chambers** remercie le Conseil administratif concernant les informations relatives à la réorganisation de l'administration et demande ce qu'il en est de la gestion des commissions qui sont de la compétence du Conseil municipal. Il annonce avoir pris connaissance qu'une nouvelle commission, celle de la petite enfance, avait été créée.

**Mme Boget** répond que la petite enfance n'est pas une commission en soi, mais fait partie de la commission d'action sociale. Il n'y a aucune modification de sa composition, ni de son mode de fonctionnement. Elle ajoute que c'est du ressort de la commission de liaison et du Conseil municipal de la création d'une nouvelle commission.

\*\*\*\*\*

**M. Hulliger** relate que le panneau "obligation de tourner à droite" a été remis en bas du chemin du Bournoud, mais il a constaté que les gens continuaient de tourner à gauche. Il désire savoir si des mesures particulières ont été prises pour remédier à cela.

**M. Ducrot** cite le rapporteur de la commission des finances qui se plaignait, dans son rapport, de l'action maléfique de la sécurité municipale. Il ajoute que la sécurité municipale a déjà sévi en bas de ce chemin et annonce qu'il a également été demandé à l'OTC de modifier le marquage au sol sur la route de Meyrin. Cependant, il précise que lorsqu'il y a une signalisation au sol et une signalisation verticale, c'est toujours la signalisation verticale qui prime.

\* \* \*

#### **24. Election du Bureau du Conseil municipal pour la période 2005-2006.**

##### **a) Election du/de la président-e**

**Mme De Weck Haddad** annonce que le groupe des Verts a le plaisir et l'honneur de présenter la candidature de M. Tschudi. Elle relate qu'après 14 ans de présence des Verts au Municipal, 10 ans de mandat de M. Tschudi, son groupe estime que c'est le moment d'avoir une présidence. Elle saisit également l'occasion pour remercier Mme Girardet pour l'excellent travail effectué et clame "Tschudi for president"!

[Rires.]

Personne d'autre n'étant candidat, **M. Tschudi** est élu **président à l'unanimité moins 1 abstention.**

##### **b) Election du/de la 1<sup>er/ère</sup> vice-président-e**

**M. Hulliger** indique que les socialistes proposent la candidature de **M. Brulhart.**

Personne d'autre n'étant candidat, **M. Brulhart** est élu **1<sup>er</sup> vice-président à l'unanimité moins 1 abstention.**

##### **c) Election du/de la 2<sup>ème</sup> vice-président-e**

**Mme Zwick-Merchan** annonce que son groupe présente la candidature de **M. Ballaman.**

Il n'y a pas d'autre candidat et **M. Ballaman** est élu **2<sup>ème</sup> vice-président à l'unanimité moins 1 abstention.**

d) Election du/de la 1<sup>er/ère</sup> secrétaire

**Mme Sprecher** indique que les radicaux propose la candidature de **M. Schweizer**.

Personne d'autre ne se présente et **M Schweizer** est élu **1<sup>er</sup> secrétaire à l'unanimité moins 1 abstention.**

e) Election du/de la 2<sup>ème</sup> secrétaire

**M. Girardet** annonce que le groupe démocrate-chrétien propose la candidature de **M. Tremblet** qui est conseiller municipal depuis 1999 et c'est le moment pour lui de mettre ses compétences à disposition du Bureau. Il remplacera avec compétence la présidente, bien qu'il lui manquera sa grâce.

[Huées.]

Il n'y a pas d'autre candidat et **M. Tremblet** est élu **2<sup>ème</sup> secrétaire à l'unanimité moins 1 abstention.**

f) Election d'un-e membre

**Mme Staffler** annonce que les libéraux proposent de reconduire la candidature de **M. Kirschmann**.

Personne d'autre ne se présente et **M. Kirschmann** est élu **membre à l'unanimité moins 1 abstention.**

\* \* \*

**Mme Girardet** termine par la déclaration suivante:

"Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux,  
Monsieur le Maire,  
Madame et Monsieur les conseillers administratifs,  
Mesdames et Messieurs les représentants de l'administration communale,  
Mesdames et Messieurs,

Il est d'usage en fin de présidence de dresser un bilan des activités déployées durant l'année qui vient de s'écouler.

En ce qui me concerne, ce bilan est quelque peu contrasté par le fonctionnement des débats menés dans le cadre de cet hémicycle, mais merveilleux sur le plan personnel.

En effet, dans la mesure où la présidente est invitée partout à l'occasion de manifestations aussi diverses que variées, j'ai pu me rendre compte de l'ampleur de l'engagement du tissu associatif, culturel et sportif de notre Commune.

Tous ont en commun une volonté de tenir une place dans notre société et d'y jouer un rôle dépassant de loin l'individualisme. J'ai vécu une aventure formidable et particulièrement enrichissante. Au nom du Conseil municipal, je les en remercie.

Pour en revenir aux débats, il est vrai et c'est normal, que bien des convictions politiques nous séparent voire nous affrontent.

C'est grâce à ces limites légales et une indispensable éthique que la liberté d'expression peut s'exprimer sereinement dans un véritable débat politique, les divergences n'excluent pas le respect d'autrui qui fait partie du jeu parlementaire.

Ce débat doit permettre de confronter, défendre et argumenter ses idées.

Faire preuve d'imagination et de dynamisme, d'oser avancer dans la réalisation de nos projets afin de trouver les meilleures solutions pour permettre à tous et à chacun, Meyrinois, Genevois, Suisse ou étrangers, de vivre dans un état démocratique, convivial et tolérant.

C'est aussi la volonté d'œuvrer tous ensemble dans la recherche du bien commun, qui fait notre richesse et doit rester l'objectif prioritaire de notre Conseil municipal.

Qu'il me soit permis de conclure en remerciant chaleureusement le secrétariat général, les chefs de services et l'ensemble du personnel de l'administration communale, qui ont grandement contribué par leur expérience à faire de ma présidence une tâche plus aisée.

Au Conseil administratif et à Monsieur le maire avec lesquels nous avons travaillé en bonne harmonie.

De saluer mes collègues du bureau, nous avons formé une équipe et collaboré en tout temps de manière amicale, nos réunions vont me manquer.

Ma gratitude va également à mon mari pour son soutien avant, pendant et après les séances plénières.

Enfin, je souhaite à mon successeur autant de satisfaction qu'à moi-même dans l'exercice de son mandat et surtout qu'il ne se fasse pas trop de cheveux blancs, l'année est très vite passée.

Voilà, je termine mon mandat avec le sentiment, j'espère partagé par cet hémicycle, du devoir accompli. Arrivée au sommet de la pyramide, ayant acquis plus de sagesse et d'expérience, je rentre à nouveau dans le rang et c'est bien ainsi.

Vive Meyrin et les Meyrinois.

Je vous remercie."

*[Applaudissements.]*

**La séance est levée à 21h20/SD.**

Lu par le Bureau du Conseil municipal en  
date du ... 2005.

Le 1er Secrétaire:

La Présidente:

Johann BALLAMAN

Myriam GIRARDET